



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 156 b) de l'ordre du jour
Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix
au Moyen-Orient : Force intérimaire
des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies
au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	6
C. Coopération avec les missions dans la région	10
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	42
A. Vue d'ensemble	42
B. Contributions non budgétisées	43
C. Gains d'efficacité	43
D. Taux de vacance de postes	44
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	45
F. Formation	45
G. Services de détection des mines et de déminage	46
H. Projets à effet rapide	46
III. Incident survenu à Cana	47
IV. Analyse des variations	47
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	50
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/282 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne	51
Annexe	
I. Définitions	60
II. Organigrammes	62
Carte	64

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 542 785 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 375 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 726 fonctionnaires recrutés sur le plan national (y compris à des postes de temporaire).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	289 673,8	295 615,1	303 479,8	7 864,7	2,7
Personnel civil	96 020,3	90 963,8	99 788,8	8 825,0	9,7
Dépenses opérationnelles	156 416,7	132 131,3	139 517,1	7 385,8	5,6
Montant brut	542 110,8	518 710,2	542 785,7	24 075,5	4,6
Recettes provenant des contributions du personnel	11 979,7	10 996,5	12 298,1	1 301,6	11,8
Montant net	530 131,1	507 713,7	530 487,6	22 773,9	4,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	542 110,8	518 710,2	542 785,7	24 075,5	4,6

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2010/11	–	19	5	–	24
Effectif proposé 2011/12	–	16	8	–	24
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2010/11	15 000	35	28	–	15 063
Effectif proposé 2011/12	15 000	33	28	–	15 061
Appui					
Effectif approuvé 2010/11	–	347	708	3	1 058
Effectif proposé 2011/12	–	323	690	3	1 016
Total					
Effectif approuvé 2010/11	15 000	401	741	3	16 145
Effectif proposé 2011/12	15 000	372	726	3	16 101
Variation nette	–	(29)	(15)	–	(44)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis élargi dans la résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures du Conseil. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1937 (2010).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs exposés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (opérations et appui), conformément au mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la FINUL ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'application de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement de l'armée libanaise dans tout le Sud-Liban parallèlement au retrait des Forces de défense israéliennes, assurer le respect de la Ligne bleue et aider l'armée libanaise à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé entre la Ligne bleue et le Litani, aucun personnel armé, matériel ou armement non autorisé, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

6. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force, du Directeur de l'appui à la mission et du Directeur des affaires politiques et civiles, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de personnel politique, ainsi que de personnel

d'appui qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. L'établissement à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et avec d'autres autorités gouvernementales compétentes reste une priorité élevée pour la Force.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

7. Pendant l'exercice 2011/12, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles ordinaires consistant à contrôler la cessation des hostilités en effectuant régulièrement des patrouilles et à travailler en étroite coordination avec l'armée libanaise pour prévenir les violations de la Ligne bleue. La FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, matériels et armes autres que ceux qu'elles auraient elles-mêmes déployés dans la zone. La Force continuera de prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit. Dans le même temps, le Groupe d'intervention navale continuera de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes de la FINUL et d'organiser des manœuvres, en coopération avec les forces navales libanaises. Celles-ci devraient contribuer de plus en plus aux opérations de surveillance maritime en prévision du transfert progressif des responsabilités du Groupe. Compte tenu de la réduction des moyens navals et du fait qu'aucun pays n'a proposé de prendre la relève à la tête du Groupe d'intervention navale, la FINUL a mis en place, à titre provisoire, un dispositif de commandement et de contrôle à terre afin que le Groupe puisse continuer de jouer son double rôle jusqu'à ce qu'un pays chef de file se manifeste pour en assurer le commandement en déployant en mer un navire-amiral.

8. Dans le cadre de l'exercice des activités opérationnelles prévues par son mandat, la FINUL continuera de renforcer sa coopération et sa coordination avec l'armée libanaise, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 1937 (2010). À cet égard, elle continuera aussi de mettre en œuvre des initiatives visant à donner plus de moyens à l'armée libanaise, y compris dans les domaines de la coordination civile et militaire et de l'action de proximité. La FINUL travaillera en outre en liaison et en coordination étroites avec l'armée libanaise ainsi qu'avec les Forces de défense israéliennes, en vue d'empêcher la reprise des hostilités et de prévenir toute violation des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Elle continuera ainsi de faciliter et de diriger un mécanisme tripartite, comprenant des représentants de l'armée libanaise et des Forces de défense israéliennes, qui examinera des questions opérationnelles et sécuritaires, notamment l'abornement visible de la Ligne bleue. Après le retrait des Forces de défense israéliennes du territoire libanais, à l'exception du nord de Ghajar, ce mécanisme permettra aux parties de discuter à intervalles réguliers des questions opérationnelles et de sécurité. La FINUL continuera de s'en servir pour renforcer la confiance entre l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes afin qu'elles parviennent à conclure des accords en matière de sécurité et à prévenir toute reprise des hostilités. Faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de Ghajar et d'une zone limitrophe au nord de la Ligne bleue est l'objectif visé par une importante

disposition de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la FINUL pourrait être amenée à jouer un rôle central dans cette ville et, en cas de besoin, utiliser la force de police permanente. Il ne serait ainsi plus nécessaire de prévoir des ressources pour financer des services de consultant fournis par des policiers.

9. La mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'examen technique mené par le Département des opérations de maintien de la paix et la FINUL en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la Force sur terre et en mer se poursuivra, en particulier celles visant à mettre en place un mécanisme de concertation stratégique officiel entre la FINUL et l'armée libanaise et à créer un groupe d'intervention de la Ligne bleue comprenant des spécialistes du génie. Un crédit suffisant a été prévu dans le présent rapport pour le secrétariat des dialogues stratégiques (voir par. 28). La FINUL poursuivra, en coordination et en coopération avec les deux parties, la tâche consistant à délimiter de manière visible la Ligne bleue. Elle continuera aussi d'offrir à l'armée libanaise un soutien génie pour l'aider à construire une route, parallèle à la Ligne bleue, qui facilitera l'accès à la zone et accroîtra la mobilité et les capacités de contrôler la Ligne bleue.

10. Les recommandations formulées à l'issue de l'examen technique ne préconisent pas une augmentation de l'ensemble de la Force mais impliquent toutefois que les effectifs militaires devront être étoffés dans les limites de l'effectif autorisé de 15 000 hommes. Plusieurs ajustements internes ont déjà été apportés dans les limites fixées, ce qui a entraîné des frais pour le déploiement, la relève et le rapatriement d'unités, et d'autres dépenses occasionnées par des ajustements mineurs apportés au dispositif de la Force. Un crédit supplémentaire a été ouvert pour les postes du personnel du quartier général de manière à couvrir d'autres ajustements. Les besoins de matériel, tels qu'indiqués dans l'examen technique, qui sont liés à l'acquisition de matériel de vision nocturne pour les moyens aériens, sont une fois de plus financés au moyen des ressources approuvées pour l'exercice 2010/11, alors que ceux concernant la capacité de surveillance aérienne ne le sont pas.

11. Le personnel civil de la FINUL continuera de donner des avis politiques et des directives à la composante militaire et de mener un nombre croissant d'activités dans le domaine des affaires civiles, de l'information et de la sensibilisation. La Force poursuivra en outre la mise en œuvre d'activités visant à aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité dans le sud du pays et à donner plus de moyens à l'armée libanaise pour assurer la sécurité dans la zone d'opérations de la Force, activités qui consisteront notamment à : a) renforcer la capacité de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise, grâce à l'entretien de relations suivies avec celle-ci; b) offrir à l'armée libanaise des activités de formation en matière de gestion, de médiation et de règlement de conflits localisés à l'intérieur de leur zone d'opérations, l'objectif étant d'accroître la capacité de l'armée libanaise d'organiser des stages de formation axés sur la sensibilisation des populations locales aux problèmes à l'origine du conflit, l'action préventive et la médiation; c) réaliser une série d'enquêtes financées par des donateurs extérieurs pour évaluer la façon dont les communautés locales perçoivent la FINUL et comprennent le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1701 (2006); d) aider les municipalités à réaliser des études de faisabilité pour les projets que financeraient des donateurs, afin d'accroître les chances d'obtenir des financements extérieurs et de promouvoir la coopération avec des donateurs extérieurs, ce qui permettrait de donner au personnel administratif municipal les moyens de formuler et d'exécuter des projets; e) mettre en œuvre des initiatives écologiques, en

coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales locales et internationales, pour venir en aide aux municipalités.

12. En ce qui concerne les initiatives écologiques évoquées plus haut, la FINUL s'attachera à assurer la pérennité des projets qu'elle a lancés et pilotés avec succès avec l'aide de donateurs, notamment le projet de transport des matières recyclables qui sont séparées d'autres déchets solides dans les positions de la Force. Il est en effet nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre les effets néfastes sur l'environnement du déploiement de nombreux effectifs dans la zone d'opération de la FINUL. Un comité de protection de l'environnement, présidé par un des chefs de section de la Force, a été chargé d'élaborer une stratégie et de recommander des mesures concordant avec la politique environnementale de l'Organisation, en se concentrant en particulier sur les domaines dans lesquels des bénéfices concrets peuvent être obtenus à un faible coût. La Force continuera de collaborer avec le Département de l'appui aux missions et montrera la voie en commandant des projets visant à privilégier le recours aux sources d'énergie renouvelables et à cette fin, elle posera des bases pour développer l'énergie solaire ou éolienne et agrandira son petit parc de véhicules électriques. Les projets de réparation ou d'entretien seront relativement mineurs, c'est pourquoi aucun crédit supplémentaire n'est prévu dans le projet de budget.

13. La FINUL poursuivra ses efforts pour mettre en place un bureau à Tel-Aviv, comme convenu avec le Gouvernement israélien. Ce bureau aurait principalement pour tâche d'assurer la liaison au niveau stratégique (quartier général) avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités gouvernementales israéliennes. La FINUL estime qu'il aurait un rôle important à jouer, puisqu'il contribuerait à sensiblement renforcer les contacts avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités israéliennes et à engager avec elles un dialogue au niveau stratégique. Cependant, compte tenu de l'absence prolongée d'un accord avec les autorités israéliennes concernant le niveau de représentation du bureau et son mandat, la présente proposition correspond à un budget d'un montant de zéro dollar pour toutes les prévisions concernant la mise en place d'un bureau à Tel-Aviv. Si ce bureau est mis en place durant l'exercice 2011/12, le coût du personnel et des ressources sera imputé sur les crédits existants déjà approuvés et il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant.

14. Les relations entre les populations locales au sud du Liban et les contingents de la FINUL demeureront un facteur décisif de l'exécution du mandat de la Force. À cet égard, les composantes information, affaires civiles et sensibilisation de la FINUL joueront un rôle important en veillant à ce que les membres de la presse et les collectivités locales comprennent bien le mandat de la FINUL et ses activités opérationnelles quotidiennes. Le personnel civil et militaire spécialisé de la Force continuera de s'employer à redonner confiance à la population locale en offrant aide humanitaire et aide au développement et en aidant les contingents à nouer des contacts avec la population locale en vue de favoriser, grâce à divers outils médiatiques, une meilleure compréhension par le grand public du mandat et des activités de la Force.

15. Du fait de l'extrême instabilité de la situation et de la menace terroriste avérée qui pèse en permanence sur le personnel et les biens de la FINUL, la Force continuera de s'attacher à atténuer les risques auxquels ceux-ci sont exposés et d'axer ses efforts sur la Ligne bleue et le Litani pour renforcer le contrôle de la

sécurité dans la région. S'agissant de la planification de la sécurité et de la capacité de réaction, la FINUL continuera de s'efforcer d'établir une zone de rassemblement à Tyr, où réside la majorité des membres du personnel recruté sur le plan international et les personnes à leur charge. La Force compte que le Gouvernement libanais fournira le terrain nécessaire, honorant ainsi son obligation première qui consiste à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. Un plan efficace de réinstallation du personnel recruté sur le plan national, dans le souci de combler le vide existant à cet égard lors du récent conflit, est désormais en place et a été mis à l'essai avec succès. Ce plan envisage la possibilité de demander aux positions militaires de la Force de servir de points de ralliement pour le personnel recruté sur le plan national (et les personnes à leur charge) au cas où il y aurait une dégradation soudaine et extrême des conditions de sécurité. Il est prévu de créer neuf positions supplémentaires qui pourraient servir de centres de coordination pour la réinstallation du personnel recruté sur le plan national, ce qui impliquerait que la composante d'appui à la mission offre un soutien logistique. La FINUL va par ailleurs multiplier les réunions d'information à l'intention des membres du personnel recruté sur les plans national et international et des personnes à leur charge afin qu'ils connaissent mieux les mesures touchant leur sécurité personnelle et les procédures à suivre en cas d'urgence. Elle a aussi créé, pour les membres du personnel recruté sur le plan national, une nouvelle base de données qui utilisera le système d'information géographique pour répertorier les coordonnées des domiciles de chacun d'entre eux. D'après une évaluation indépendante, la capacité critique de la Force en matière de prévention des incendies est loin d'être conforme aux directives générales énoncées par le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité à cet égard. Un crédit a donc été ouvert pour financer la création d'un groupe de la sécurité incendie au sein de la Section de la sécurité. Il est proposé de pourvoir tous les postes nécessaires pour ce groupe par réaffectation interne.

16. La composante appui a fait l'objet d'une importante restructuration durant l'exercice 2010/11 en vue de rationaliser les tâches de manière à ce qu'elles correspondent au niveau des efforts et aux structures hiérarchiques nécessaires, comme indiqué dans le budget approuvé. D'autres changements sont indiqués dans le projet du budget de l'exercice 2011/12 pour tenir compte de la fin de la phase de croissance, qui a donné lieu à de nombreux projets internes ou sous-traités nécessitant d'intenses efforts, de la préparation de la conception et des dossiers d'appel d'offres à la gestion des projets, notamment l'assurance qualité et le contrôle, ainsi que la vérification et le paiement des factures. Les efforts sont donc reportés sur l'entretien et la mise à niveau de l'infrastructure d'appui et sur la gestion des contrats de louage de services à long terme. La centralisation des services, qui faisait partie des efforts de restructuration, s'est avérée plus efficace grâce à un meilleur contrôle du personnel exerçant des fonctions sectorielles, aux économies d'échelle réalisées dans l'emploi du personnel sur l'ensemble de la zone d'opérations et à l'élimination des doubles emplois. Lorsque cela était possible, les services récurrents (ceux qui n'occasionnent pas des différences importantes concernant le niveau des efforts requis à divers stades du cycle de vie de la Force) ont été encore rationalisés de manière à fournir le même niveau de services avec des effectifs réduits. On s'est également intéressé aux secteurs d'appui épaulés par des éléments militaires, des services médicaux au contrôle des déplacements, en passant par les approvisionnements et l'aviation, afin de recenser et d'éliminer les doubles emplois.

17. Il est proposé de procéder à plusieurs ajustements qui n'auront pas d'incidence sur les ressources en redéployant ou en réaffectant des postes depuis ou vers des sections ou des groupes. L'un de ces ajustements vise à mettre davantage l'accent sur la gestion des risques, l'assurance qualité, et la surveillance et le respect de l'obligation de rendre compte de l'exécution des programmes. Cette capacité est complémentaire de la fonction de surveillance et de contrôle créée au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission dans le budget de l'exercice 2010/11. Elle a été mise en place à divers niveaux de la Division de l'appui à la mission et est avant tout axée sur l'établissement d'un inventaire des risques portant sur différentes zones sensibles du point de vue de la survenance et de l'incidence probables des risques identifiés, et d'un plan de traitement de chacun de ces risques.

18. Par ailleurs, comme suite à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, le présent rapport tient compte de la suppression proposée de 1 poste P-5, de 3 postes P-4, de 4 postes P-3, de 16 postes d'agent des services généraux, de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de la conversion proposée de 5 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. De plus, les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur les plans international et national ont été ajustés de manière à tenir compte de la suppression proposée des postes pour le personnel recruté sur les plans international et national et de la conversion des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

C. Coopération avec les missions dans la région

19. LA FINUL et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) continueront de coopérer et de s'appuyer sur leurs atouts respectifs en vue d'améliorer l'exécution de leurs mandats. La CESAO fournit des informations sur la situation économique et sociale dans la région et mène plusieurs initiatives auxquelles participe le personnel de l'ONU. La FINUL continuera également de collaborer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, notamment en affectant du personnel des services organiques et en fournissant diverses formes d'appui administratif, logistique et technique, en fonction des ressources disponibles. Le personnel civil et militaire de la Force continuera de participer aux réunions de coordination interorganismes pour le Sud-Liban, organisées sous les auspices du Coordonnateur résident.

20. Le 1^{er} juillet 2010, la FINUL a lancé une initiative, dont la mise en œuvre a été approuvée par les organes délibérants durant l'exercice 2010/11, qui tend à regrouper ses composantes technologies de l'information et des communications et celles de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) au sein d'une structure régionale unifiée de gestion de l'informatique et des télécommunications. La section précédemment dénommée Section des technologies de l'information et des communications a été baptisée Service régional de télécommunications et d'informatique. Cette nouvelle entité relève directement du Directeur de l'appui à la mission et son responsable exerce également les fonctions de chef régional des services relatifs aux télécommunications et à l'informatique, un

poste de chef adjoint ayant été créé à la FNUOD. Cette initiative vise essentiellement à éviter les chevauchements d'activités, à réaliser des économies d'échelle et à éliminer les disparités entre les quatre missions dans la prestation des services relatifs aux télécommunications et à l'informatique.

21. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 viendra confirmer les avantages concrets obtenus depuis la création de services régionaux de télécommunications et d'informatique. Grâce à la coopération dont elles ont fait montre entre elles, les quatre missions déployées dans la région sont parvenues à mettre sur pied un solide réseau de communication et un plan efficace pour assurer la continuité des opérations, qui faciliteront la reprise des activités en cas de sinistre et la gestion des crises, et réduiront les risques opérationnels. La mise en place d'une structure officielle pour le Moyen-Orient concernant les services relatifs aux télécommunications et à l'informatique, qui a été proposée pour l'exercice 2010/11, a déjà commencé à apporter des avantages dans certains domaines tels que le respect des normes minimales de sécurité, l'appui aux autres organismes des Nations Unies et partenaires d'exécution dans la région, et la gestion des fréquences radiophoniques. Par la suite, il faudra étudier des solutions optimales pour fournir des services relatifs aux télécommunications et à l'informatique selon le niveau convenu et établir suffisamment de systèmes de sauvegarde en matière de services de télécommunications et d'informatique, compte tenu des conditions de sécurité pour la FINUL.

22. La FINUL continuera de prendre part aux initiatives menées à l'échelon régional en matière de formation et montrera la voie à suivre en offrant un appui à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région. La Force est à présent dotée d'une solide capacité de formation et offre un programme qui attire un trop grand nombre de candidats parmi le personnel de la FINUL et des autres missions déployées dans la région. Grâce à une planification coordonnée, les besoins de formation sont évalués et des calendriers des programmes sont distribués parmi les missions. Des séances de formation sont offertes à la fois grâce aux moyens disponibles sur place et à des consultants qui sont invités par la Force, ce qui permet de réduire le nombre de fois où d'autres missions déployées dans la région répondent séparément aux mêmes besoins dans ce domaine.

23. Le mandat régional du Groupe Déontologie et discipline, dont la dotation en personnel continue d'être financée à la fois grâce au budget ordinaire et au moyen de dispositions budgétaires provisoires, a été précisé à la fin de 2010 par le Département de l'appui aux missions, qui a rappelé aux chefs de mission que le Groupe était chargé d'aider à veiller au respect des obligations énoncées dans la lettre de mission signée entre les chefs de mission et le Secrétaire général. La FINUL peut à présent être officiellement considérée comme le bureau régional du Groupe, qui dessert la Force, la FNUOD, l'ONUST, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'UNFICYP, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le Liban et la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie).

24. Chypre ayant été désignée comme un lieu sûr pour le personnel de la FINUL et les personnes à leur charge, la Force est lourdement tributaire de l'aide de l'UNFICYP en cas d'évacuation pour des raisons de sécurité. Au besoin, l'UNFICYP devrait recevoir et accueillir l'équipe administrative de la FINUL chargée de s'occuper des personnes évacuées et de créer à distance des conditions permettant d'assurer la continuité des opérations. Conformément au mémorandum d'accord

signé avec l'ONUST, la Force maintient son appui au Groupe d'observateurs du Liban en hébergeant son personnel et en lui apportant une aide notamment en matière d'entretien des infrastructures, des locaux à usage de bureaux, du matériel informatique et de télécommunications, y compris l'entretien et les services correspondants, du soutien sanitaire, du carburant et des pièces détachées pour les véhicules, des rations de secours, de l'eau et des services de sécurité. La Force continue de dépendre du Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique de Brindisi et reçoit tous les trimestres des visites d'aide à la sécurité aérienne au lieu de maintenir son propre personnel civil à cette fin.

25. La FINUL participe à l'accord interorganismes conclu en vue d'assurer le maintien du Centre des opérations d'information sur la sécurité du Programme des Nations Unies pour le développement à Beyrouth et contribue aux coûts du service. Le Centre, qui relève du responsable désigné pour le nord du Litani, gère les données concernant le personnel des Nations Unies exerçant des activités au Liban ou vivant dans le pays, au nord du fleuve Litani, et est chargé de la procédure d'habilitation de sécurité pour les membres du personnel de la FINUL qui se rendent à Beyrouth. En cas d'urgence, le responsable désigné du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban veillera à l'évacuation du personnel de la FINUL à Beyrouth, et le Chef du secrétariat de la CESAO fournira l'appui administratif nécessaire. La FINUL aura à Beyrouth un conseiller en matière de sécurité sur le terrain qui sera en liaison constante avec le Conseiller en chef pour la sécurité de la zone située au nord du Litani et qui représentera le Chef de la sécurité de la Force aux réunions de l'équipe de gestion de la sécurité et de la cellule de sécurité. La FINUL fournira un appui et les habilitations nécessaires en matière de sécurité ainsi que des informations sur les dispositions à prendre pour évacuer les membres du personnel des organismes des Nations Unies travaillant dans sa zone d'opérations. L'ensemble du personnel des Nations Unies basé et exerçant des activités dans la zone d'opérations de la FINUL sera concerné par le plan de sécurité pour la zone située au sud du Litani et bénéficiera d'un accès illimité au système de communications et aux services de sécurité de la FINUL en cas d'urgence. Un officier de liaison et un agent de sécurité de la FINUL organiseront des réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies présents dans le Sud-Liban pour assurer une coordination et une coopération efficaces en matière de sécurité. Par ailleurs, l'Équipe de gestion de la sécurité au nord du Litani présente au Liban a récemment lancé une initiative visant à réunir périodiquement les conseillers en chef pour la sécurité de toutes les missions déployées dans la région afin qu'ils partagent l'information et envisagent l'aide qu'ils peuvent s'apporter mutuellement au cas de détérioration des conditions de sécurité.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

26. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six types d'intervention possible sur les effectifs, dont la définition figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

27. Le Bureau du commandant de la Force assurera la direction et l'administration générales de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du commandement de la Force									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	2	–	2	6	2	–	8
Nombre de postes proposés 2011/12	1	1	3	–	2	7	5	–	12
Variation nette	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Section des affaires juridiques									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de Tel-Aviv									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	–	2	4	–	–	4
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	–	(2)	(4)	–	–	(4)
Total									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	8	3	6	19	5	–	24
Nombre de postes proposés 2011/12	1	1	7	3	4	16	8	–	24
Variation nette	–	–	(1)	–	(2)	(3)	3	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

28. Conformément aux recommandations issues de l'examen technique réalisé conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et la FINUL, il sera institué un mécanisme officiel de consultations stratégiques régulières entre la Force et l'armée libanaise, chargé de procéder à des analyses régulières des forces terrestres et des moyens navals et d'établir une série de valeurs

de référence reflétant la corrélation entre les capacités et les responsabilités de la FINUL et celles de l'armée libanaise, en tenant compte des conditions de sécurité dans la zone. Ce mécanisme aidera l'armée libanaise à déterminer les capacités opérationnelles dont elle a besoin pour réaliser les tâches prescrites dans la résolution 1701 (2006), permettra d'examiner régulièrement la structure, les avoirs et les besoins de la FINUL et facilitera le transfert progressif des responsabilités à l'armée libanaise. S'agissant de la mise en œuvre du mécanisme, il a été proposé lors de l'examen technique conjoint de créer un secrétariat (comme on l'a fait pour les réunions tripartites) qui serait chargé de planifier les réunions, d'en préparer la documentation et d'en assurer le suivi. Selon l'examen, deux postes supplémentaires – occupés par un militaire et un civil – seront requis pour assurer ces services de secrétariat. Pendant que le mécanisme de dialogue stratégique est mis en place, il est proposé d'établir son secrétariat au sein du Bureau du commandant de la Force, sous les auspices du commandant adjoint. Pour seconder ce dernier, il est proposé de réaffecter le poste actuel de chef de la section du contrôle des mouvements (P-5) au Bureau du commandant de la Force, en tant que poste de spécialiste des questions politiques pour le dialogue stratégique (P-4). Le titulaire aidera le commandant adjoint de la Force à établir et à entretenir un dialogue stratégique structuré entre la FINUL et l'armée libanaise, nouera des relations de travail étroites avec les homologues de l'armée libanaise pour maintenir l'attention sur les questions devant être examinées lors des réunions de dialogue stratégique entre la FINUL et l'armée libanaise, établira des rapports périodiques sur l'état d'avancement du mécanisme, qui décriront les principaux résultats obtenus, les étapes franchies et les difficultés rencontrées, fournira des informations concernant la FINUL pour tous les dossiers pertinents destinés au Département des opérations de maintien de la paix et au Conseil de sécurité et remplira toute fonction spéciale que lui confiera le commandant adjoint de la Force. Il est également proposé que le spécialiste des questions politiques pour le dialogue stratégique fournisse des conseils politiques sur les questions examinées lors des réunions du dialogue stratégique, tout en préservant la continuité et la mémoire institutionnelle de ce processus.

29. Au Bureau du commandant de la Force, le spécialiste des meilleures pratiques est essentiellement chargé des tâches suivantes : évaluer les besoins d'apprentissage institutionnel de la Force et élaborer une stratégie de gestion du savoir et un plan de travail qui permettent de répondre à ces besoins; promouvoir une culture de l'apprentissage au sein de la Force et encourager le personnel à tirer parti des systèmes et outils d'apprentissage; assurer la coordination pour le partage des connaissances entre les missions et avec elles ainsi qu'avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions; et fournir des conseils méthodologiques et participer aux exercices d'analyse des enseignements dégagés. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes au Bureau du commandant de la Force, en tant que poste d'assistant de l'équipe des meilleures pratiques. Les fonctions du titulaire seront les suivantes : tenir un registre électronique de toute la correspondance du Bureau, notamment des notes de passation de fonctions et des rapports de fin d'affectation; archiver, dans l'ordre chronologique et par thème, des exemplaires sur papier de toute la correspondance à conserver par le Bureau, qui est chargé de réunir tous les rapports de fin d'affectation pour le compte de la FINUL; accueillir les visiteurs et répondre aux appels adressés au Bureau; fournir un appui pour le traitement des documents administratifs de la FINUL; et s'occuper d'autres tâches

administratives. Sans la réaffectation du poste d'assistant aux services linguistiques au poste d'assistant de l'équipe des meilleures pratiques, le spécialiste des meilleures pratiques serait obligé d'exécuter diverses tâches administratives qui l'empêcheraient de se consacrer pleinement au travail d'analyse.

30. En outre, il est proposé de transférer un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes au Bureau du commandant de la Force. Le titulaire fournira des services d'interprétation aux réunions du commandant de la Force avec des représentants de l'armée libanaise et des autorités locales et religieuses libanaises, ainsi que des services de traduction, notamment pour la correspondance du Bureau et les discours. Le transfert d'un poste supplémentaire d'assistant aux services linguistiques facilitera le travail du commandant de la Force grâce aux services d'interprétation renforcés mis à sa disposition pour les réunions avec ses interlocuteurs libanais. Étant donné le volume considérable de la correspondance et le grand nombre de discours publics, le titulaire de ce poste aura également un important travail de traduction à accomplir. Le poste actuel n'est plus nécessaire au Centre des opérations logistiques conjointes, les tâches qui s'y rattachent étant exécutées par d'autres assistants aux services linguistiques du Centre.

31. Il est proposé par ailleurs de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes pour remplir les fonctions d'assistant de liaison au Bureau du commandant de la Force. Le titulaire sera chargé des tâches suivantes : suivre, interpréter et analyser tous les éléments nouveaux dans l'actualité locale, qui ont un impact sur l'exécution du mandat de la FINUL et établir des rapports à ce sujet; étudier diverses sources d'information utiles pour comprendre les préoccupations et les sensibilités locales dans le contexte du mandat de la FINUL; recueillir et résumer ces informations qui serviront à définir des orientations générales pour la stratégie de communication; aider le chef d'état-major particulier du commandant de la Force à planifier et à organiser les réunions du commandant avec les responsables des communautés, les chefs religieux et les autorités locales; et s'acquitter des autres tâches que lui confiera le chef d'état-major particulier du commandant de la Force. Le Bureau du commandant de la Force ne recevant actuellement aucun appui de cette nature, cette réaffectation de poste est essentielle pour éclairer le Bureau sur les particularités culturelles libanaises et autres questions susceptibles d'influencer l'exécution du mandat de la FINUL. Cette réaffectation aidera également à forger, avec des acteurs clefs, des partenariats stratégiques susceptibles de faciliter la réalisation du mandat de la Force et d'aider les populations locales à mieux comprendre le mandat et les activités de la Force. Le poste actuel n'est plus nécessaire au Centre des opérations logistiques conjointes, les tâches qui s'y rattachent étant exécutées par d'autres assistants aux services linguistiques du Centre.

Bureau de Tel-Aviv

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes (suppression de 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile)

32. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer les postes de coordonnateur hors classe (P-5), de spécialiste des questions politiques (P-4), d'assistant administratif (agent du Service mobile) et d'agent de

sécurité (agent du Service mobile) Comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, si le Bureau de Tel-Aviv est établi durant l'exercice 2011/12, les besoins en ressources humaines et financières seront couverts grâce aux crédits existants approuvés et il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de cet exercice.

Composante 1 : opérations

33. Au titre de la composante opérations, la FINUL, en coordination et en coopération étroites avec les forces armées libanaises, continuera à tirer parti des progrès réalisés dans la stabilisation de la zone d'opérations au sud du Litani, où les conditions sur le terrain se sont sensiblement améliorées. Les activités opérationnelles consisteront à contrôler la cessation des hostilités et le respect de la Ligne bleue par les parties, à aider les forces armées libanaises à faire en sorte que ne se trouve dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé, et à prendre, dans la limite des capacités de la FINUL, toutes les mesures nécessaires pour que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles. La Force continuera d'intensifier et de renforcer davantage sa coopération et la coordination de ses activités opérationnelles avec les forces armées libanaises et agira en liaison et en coordination étroites avec celles-ci et avec les Forces de défense israéliennes en vue de maintenir la cessation des hostilités et de prévenir toute violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Groupe d'intervention navale continuera de patrouiller et de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes, en faisant une plus grande place aux opérations de surveillance maritime menées conjointement avec la marine libanaise. En outre, du fait de l'importante présence militaire qu'elle constitue dans une petite zone densément peuplée, la FINUL continuera de s'employer à atténuer l'impact de ses activités opérationnelles sur la vie quotidienne de la population locale, encouragera le rétablissement de l'autorité de l'État par des mesures de confiance et aidera les autorités locales à renforcer leurs capacités.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Les forces armées libanaises sont déployées dans toute la région située au sud du fleuve Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

1.1.3 Aucun cas signalé de personnel armé, d'armes et de matériel connexe, sauf en ce qui concerne les forces armées libanaises et la FINUL, dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue

1.1.4 Participation des deux parties aux réunions tripartites et maintien des dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 1 200 480 jours-homme de patrouille mobile, y compris une capacité de réserve et une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les activités de patrouille et les interventions en cas de crise, afin d'appuyer d'autres unités (10 hommes x 328 patrouilles x 366 jours)
- 695 034 jours-homme aux postes d'observation (7 hommes par poste x 3 équipes x 83 postes d'observation permanents (y compris les 62 postes permanents des Nations Unies) x 366 jours et 3 hommes par poste x 52 postes d'observation temporaires en divers endroits x 366 jours)
- 500 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans le théâtre des opérations
- 1 500 heures de vol pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des activités de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 832 jours-homme de patrouille navale en vue de surveiller la frontière maritime du Liban, y compris par des exercices opérationnels conjoints avec les forces armées libanaises (en moyenne 3 frégates x 275 jours de patrouille navale; 4 patrouilleurs x 183 jours de patrouille navale; et 1 ravitailleur de combat x 275 jours en mer)
- 1 100 heures de vol pour les activités de patrouille et les activités opérationnelles de surveillance maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes (2 hélicoptères x 2 heures par jour x 275 jours d'opération)
- Activités opérationnelles coordonnées avec les forces armées libanaises, y compris au moins 13 opérations antiroquettes, 3 patrouilles à pied et observation à 11 postes de contrôle communs par jour
- Organisation de 370 exercices, séminaires, ateliers, conférences et cours de formation communs coordonnés avec les composantes terrestre et maritime des forces armées libanaises pour renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et améliorer la coordination entre la FINUL et les forces armées libanaises sur les plans opérationnel et tactique de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité exigeant une attention immédiate
- Présidence de réunions tripartites et fourniture des services de secrétariat nécessaires à ces réunions à titre mensuel ou selon que de besoin
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité sur la Ligne bleue, selon que de besoin, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Organisation de consultations stratégiques et autres réunions de haut niveau régulières avec des responsables des forces armées libanaises sur le renforcement de la coordination entre la FINUL et ces forces
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres incidents qui risquent d'exacerber la tension dans la zone d'opérations
- Réunions hebdomadaires de liaison et de coordination avec les autorités locales et les représentants des collectivités, ainsi qu'avec les associations civiques et les organisations partenaires, d'une part, en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux fins du règlement des conflits et de la mise en place d'initiatives visant à instaurer un climat de confiance et, d'autre part, au sujet des progrès réalisés pour assurer la stabilité au niveau local

- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants de la communauté diplomatique et les bureaux et organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture par les médias des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les journaux et périodiques locaux et internationaux ainsi que par les chaînes de télévision locales et régionales, résumés quotidiens de l'actualité, diffusés le matin et l'après-midi, revue quotidienne et hebdomadaire des médias en langue arabe, et analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Fourniture d'informations quotidiennes et hebdomadaires sur la FINUL aux médias locaux et internationaux, facilitation de l'accès des médias aux activités et opérations de la FINUL, organisation de visites régulières d'étudiants et lycéens au quartier général de la Force et dans la zone d'opérations
- Communiqués de presse réguliers pour tenir les médias au courant des activités de la FINUL, couverture photographique régulière des activités et faits nouveaux concernant la FINUL (affichage sur son site Web en anglais et en arabe, qui est mis à jour chaque semaine, et sur son site spécial multimédia), et organisation d'un maximum de 3 expositions photographiques sur les manifestations spéciales concernant la FINUL
- Production d'émissions radiophoniques bimensuelles en arabe pour diffusion par les stations de radio locales
- Production et diffusion de 10 séquences télévisées (diffusées 1 098 fois sur 3 chaînes) et 6 courts documentaires (diffusés 72 fois, plus 205 messages promotionnels de 30 secondes) à la télévision locale et sur Internet, couverture audio et vidéo régulière des activités et actualités concernant la FINUL, et publication d'une revue d'information bimensuelle en anglais et en arabe sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans toute la zone d'opérations de la Force (6 numéros par an, 120 000 exemplaires)
- Coordination des opérations de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre avec les autorités libanaises, notamment le Centre national libanais de déminage, chargées de la destruction des mines et des munitions à dispersion dans la zone d'opérations de la FINUL
- Neutralisation des mines et munitions non explosées et libération de 19 320 m² de terres afin de faciliter la mise en place des barils abornant la Ligne bleue

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Les 131 conseils municipaux créés à l'issue des élections municipales de 2010 sont en place et gèrent les municipalités; les institutions civiles et religieuses fonctionnent

1.2.2 Amélioration des services publics (eau, assainissement et électricité, services de santé et éducation) assurés par le Gouvernement pour toutes les communautés du sud du Liban

1.2.3 Prévention, par l'armée libanaise, de la présence de toute autorité échappant au contrôle de l'État libanais

1.2.4 Renforcement des capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités centrales libanaises, y compris les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, et réunions bimensuelles avec les organismes publics centraux et régionaux chargés de fournir des services publics aux communautés du sud du Liban
- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les responsables locaux sur les questions intéressant les communautés, notamment les mesures de confiance, et le règlement des questions pouvant créer des conflits entre la FINUL et la population locale
- Conseils aux autorités locales sur l'élaboration de propositions de projet à financer par les donateurs extérieurs et sur la gestion des projets et autres initiatives afin d'aider à améliorer leur position au sein des communautés du sud du Liban, et conseils sur l'extension de l'autorité de l'État et l'exercice des responsabilités liées à l'administration locale
- Coordination avec les forces armées libanaises et fourniture d'une assistance à ces forces pour améliorer la coordination entre civils et militaires grâce à des programmes de formation et ateliers conjoints sur la gestion des projets, les techniques de négociation et de médiation, le règlement des conflits, les mesures de confiance et la protection des civils
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants de la communauté diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, et coordination des activités avec ces entités
- Réunions hebdomadaires visant à coordonner les programmes, partager l'information et planifier des mesures d'urgence avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales intervenant dans le sud du Liban, notamment en ce qui concerne l'environnement, les élections, le renforcement des capacités de l'administration locale, le relèvement, le développement et l'aide humanitaire
- Mise en œuvre de 25 projets à effet rapide visant à répondre aux besoins sociaux des collectivités, à assurer l'accès aux services de base et à fournir un appui au renforcement des capacités et à la gestion des conflits dans le sud du Liban
- Consultations mensuelles avec les autorités locales, la société civile et les groupes locaux de femmes, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, sur les questions concernant l'égalité des sexes et les questions liées à la protection des droits de l'enfant
- Campagnes d'information faisant appel aux éléments suivants : publication régulière de dépliants, organisation de conférences de presse, selon que de besoin, pour informer les médias locaux et internationaux sur les activités et le mandat de la FINUL, fourniture quotidienne d'informations aux médias locaux et internationaux, facilitation de l'accès des médias aux activités et opérations de la FINUL grâce à l'organisation de visites, de communiqués de presse réguliers et d'une couverture photographique régulière de la FINUL
- Organisation d'activités d'information à l'intention des populations locales en vue de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance et de faciliter le règlement des conflits

Facteurs externes : Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Aucune des parties concernées ne fera obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (opérations)

Catégorie										Total
I. Contingents										
Nombre de postes approuvés 2010/11										15 000
Nombre de postes proposés 2011/12										15 000
Variation nette										-
II. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau des affaires politiques et civiles										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	2	4	2	3	11	3	-		14
Nombre de postes proposés 2011/12	-	2	4	2	3	11	3	-		14
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Bureau des affaires civiles										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	4	4	1	10	7	-		17
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	4	4	-	9	7	-		16
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-		(1)
Bureau de Beyrouth										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	4	-	1	5	4	-		9
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	4	-	-	4	4	-		8
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-		(1)
Section de l'information										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	2	3	2	7	11	-		18
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	3	2	7	11	-		18
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Groupe de la coordination tripartite										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	1	-	1	2	3	-		5
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	1	-	1	2	3	-		5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total partiel – personnel civil										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	3	15	9	8	35	28	-		63
Nombre de postes proposés 2011/12	-	3	15	9	6	33	28	-		61
Variation nette	-	-	-	-	(2)	(2)	-	-		(2)

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total (I + II)										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 063
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 061
Variation nette										(2)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau des affaires politiques et civiles

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation interne de 1 poste d'agent du Service mobile)

34. La gestion des ressources humaines, le budget, les finances, les achats et l'administration générale relevaient jusqu'à présent de la responsabilité des sections correspondantes de la Division des affaires politiques et civiles. Ces fonctions doivent être rationalisées et centralisées. Étant donné qu'il est prévu que le Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles supervise toutes ces tâches pour l'ensemble de la Division, au quartier général et au niveau des secteurs, il a été décidé de renforcer sa capacité d'ensemble. Le fait de confier la supervision des fonctions administratives à un fonctionnaire d'administration hors classe, qui serait le point de contact avec les sections de la Division de l'appui à la mission et la Section de la sécurité pour toutes les questions administratives, contribuerait à améliorer le fonctionnement de la Division des affaires politiques et civiles et éviterait les doubles emplois, tout en libérant des ressources matérielles. Il est donc proposé de transformer le poste actuel d'assistant d'information (agent du Service mobile) en poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) afin de pouvoir traiter les questions administratives plus efficacement et plus rapidement. Le Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles n'est actuellement doté que de deux assistants administratifs et a besoin d'un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) pour coordonner la gestion du secrétariat, fournir des directives aux assistants administratifs dans ses cinq bureaux (Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles, Bureau des affaires civiles, Section de l'information, Groupe de la coordination tripartite et Bureau de Beyrouth) et encadrer tout le personnel d'appui de la Division. Les fonctions rattachées à ce poste permettront également de fournir des orientations au personnel d'appui pour l'application des dispositions réglementaires appropriées et d'accroître la productivité dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de l'administration et du cadrage financiers, ainsi que de l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail.

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

35. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Bureau de Beyrouth

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

36. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Composante 2 : appui

37. Au cours de la période considérée, la composante appui continuera de fournir un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la Force, en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 375 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris ceux affectés à des postes de temporaire) et 726 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et discipline et de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, les technologies de l'information et des communications, les transports terrestres, la surveillance et le contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

38. La FINUL continue de participer à un projet pilote qui vise à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. De ce fait, le cadre figurant plus bas ne donne que les indicateurs de succès et les produits faisant apparaître une amélioration des services. Les produits standard au titre de l'appui ainsi que les produits propres à la mission et les produits spécialisés ou non standard sont présentés dans les tableaux 3 et 4, qui fournissent des indications comparatives pour deux exercices.

Réalisations escomptées

Indicateurs de résultats

2.1 Fourniture à la Force d'un appui efficace en matière de logistique, d'administration et de sécurité

2.1.1 Continuer d'aider l'armée libanaise à réaliser les travaux de construction d'une route parallèle à la Ligne bleue et faire progresser l'abornement de la Ligne bleue :

a) Achever les travaux sur les 13 km de routes qui restent (11 voies de raccordement);

b) Achever la production de repères destinés à matérialiser la Ligne bleue;

c) Mise en place de 270 repères (sur 450) le long de la Ligne bleue;

d) Appui au déminage fourni en 40 points de la Ligne bleue; repérage de 60 points de la Ligne bleue au moyen d'un système d'information géographique; aide à la construction de 50 repères et vérification de leur emplacement grâce à un système d'information géographique. Entretien du système d'information sur la Ligne bleue et fourniture de données géospatiales à jour

et de services en ligne permettant d'établir des rapports et des cartes

2.1.2 Exécution des mesures de protection de la Force conformément aux conclusions du rapport sur la vulnérabilité pour la période 2010/11

2.1.3 Achèvement des activités en matière d'appui mises en œuvre à la suite de l'examen de la structure de la Force

2.1.4 Achèvement de 25 % du programme pluriannuel de modernisation des infrastructures de la Force : restauration de 123 bâtiments en dur, réparation de 480 bâtiments préfabriqués, restauration de 11 ateliers et asphaltage dans 44 postes

Produits

- Création du Groupe de la mise en conformité, au Bureau du Chef de l'appui à la mission pour améliorer le contrôle des risques et l'application des recommandations d'audit, l'objectif étant que 90 % des rapports de gestion soient présentés dans les délais et que la proportion des recommandations relevant de la compétence de la FINUL qui ne sont pas appliquées au bout de 12 mois soit ramenée à 5 %
- Création d'un groupe de la gestion de l'information pour rationaliser le cheminement de l'information, la recherche documentaire et la rétention de l'information et les rendre plus efficaces, l'objectif étant de réduire d'environ 90 % les délais d'extraction de l'information
- Création d'un système de commande de rations guidé par des menus pour gérer plus efficacement les rations et améliorer le contrôle des portions alimentaires, afin de réaliser une économie de 1 % sur le prix des rations
- Mise en place dans les groupes électrogènes du matériel appartenant à l'ONU d'un système d'injection consommant peu de carburant, pour réaliser une économie de 25 % en carburant
- Application, par le personnel, à 90 % des directives relatives aux cours de formation obligatoires en ligne de l'ONU et des modules de formation en ligne aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Facteurs externes : Le Gouvernement libanais assure la liberté de mouvement. Les fournisseurs et prestataires de services seront en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services prévus dans les contrats.

Tableau 3
Produits d'appui standard : composante 2 (appui)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	Effectif moyen : 15 000 militaires et 1 145 civils (dont 3 postes de temporaire)	Effectif moyen : 15 000 militaires et 1 101 civils (dont 3 postes de temporaire)
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	43 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents	40 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
	352 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement	322 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement
	48 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement	36 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement
	Tenue de 3 comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	Tenue de 3 comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Suivi à 100 % du matériel appartenant à l'ONU	Suivi à 100 % de 21 500 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés)	Suivi à 100 % de 21 500 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés)
Rations	3 812 644 rations journalières distribuées sur 23 sites	3 764 443 rations journalières distribuées sur 23 sites
Approvisionnement en carburant	18,9 millions de litres de gazole destinés aux groupes électrogènes, 9,8 millions de litres d'essence destinés aux véhicules et 1,3 million de litres de carburant d'aviation	19,1 millions de litres de gazole destinés aux groupes électrogènes, 7,4 millions de litres d'essence destinés aux véhicules et 0,9 million de litres de carburant d'aviation
Entretien des locaux	169 bâtiments en dur sur 63 sites	169 bâtiments en dur sur 63 sites
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 203 groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 180 groupes électrogènes
Entretien des bâtiments préfabriqués	1 813 bâtiments et locaux	1 638 bâtiments et locaux
Entretien et rénovation des routes	100 km de routes	100 km de routes
Parc de véhicules	971 véhicules	968 véhicules
Parc d'aéronefs	9 aéronefs	7 aéronefs
Heures de vol	2 580 heures de vol	2 000 heures de vol
Installations aéroportuaires	31 hélistations sur 21 sites	31 hélistations sur 21 sites
Installations médicales	22 unités médicales de niveau I, 2 unités médicales de niveau II et 1 unité médicale de niveau I+	18 unités médicales de niveau I, 1 unité médicale de niveau II et 1 unité médicale de niveau I+
Communications	2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 39 centraux téléphoniques, 165 liaisons hertziennes, 78 répéteurs haute fréquence, 51 répéteurs très haute fréquence et 1 émetteur	2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 41 centraux téléphoniques, 228 liaisons hertziennes, 83 répéteurs haute fréquence, 72 répéteurs très haute fréquence et 1 émetteur

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Données et cartes géographiques	Production de 42 cartes opérationnelles, 95 cartes thématiques, 55 cartes satellites et 12 cartes électroniques par Internet 9 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude Conduite de 12 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et aux cartes destinées au personnel de la Force Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km ²	Production de 40 cartes opérationnelles, 80 cartes thématiques, 70 cartes satellites et 11 cartes électroniques par Internet 10 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude Conduite de 12 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et aux cartes destinées au personnel de la Force Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km ²
Informatique	65 serveurs, 1 719 ordinateurs de bureau, 323 ordinateurs portables, 463 imprimantes, 115 expéditeurs numériques et 33 réseaux locaux et étendus	56 serveurs, 1 852 ordinateurs de bureau, 357 ordinateurs portables, 332 imprimantes, 115 expéditeurs numériques et 33 réseaux locaux et étendus

Tableau 4

Produits propres à la mission, non standard ou spécialisés : composante 2 (appui)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Exploitation et entretien de stations de traitement des eaux usées	26 stations sur 13 sites	26 stations sur 13 sites
Exploitation et entretien de stations d'épuration de l'eau	11 stations d'épuration de l'eau sur 9 sites et 14 puits sur 13 sites	11 stations d'épuration de l'eau sur 9 sites et 14 puits sur 13 sites
Activités de formation et d'évaluation concernant des chauffeurs/machinistes pour tous types de véhicules	500 chauffeurs militaires et civils	600 chauffeurs militaires et civils
Fourniture d'un service quotidien de navette destiné au personnel de la FINUL, 5 jours par semaine	Service fourni à un effectif moyen de 24 agents	Service fourni à un effectif moyen de 17 agents
Exploitation et entretien de navires	7 navires (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien)	8 navires (3 frégates, 4 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Entretien de dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne à l'échelle de la mission	1 hôpital de niveau III 2 hôpitaux de niveau IV 1 formation sanitaire de niveau IV dans 3 sites	1 hôpital de niveau III 3 hôpitaux de niveau IV 1 formation sanitaire de niveau IV dans 3 sites
Poursuite des efforts de prévention du VIH par la sensibilisation du personnel de la FINUL, organisation de programmes d'initiation et promotion des rapports sexuels sans risques et de l'utilisation de préservatifs	140 participants aux séances d'information obligatoires et aux programmes d'initiation sur le VIH/sida organisés à l'intention de toutes les catégories de personnel de la FINUL	5 000 participants aux séances d'information obligatoires et aux programmes d'initiation sur le VIH/sida organisés à l'intention de toutes les catégories de personnel de la FINUL
Élaboration de 9 supports d'information et de formation sur le VIH/sida pour diffusion à tout le personnel de la FINUL	2 000 affiches en plusieurs langues; 1 500 t-shirts ornés de slogans sur le VIH/sida; 10 000 brochures/prospectus rédigés en plusieurs langues; 1 000 calendriers de bureau; 1 000 tapis de souris ornés de messages de prévention et pédagogiques; 1 000 tasses promouvant les services de consultation et de dépistage confidentiels; 15 000 cordons et étuis à carte d'identification; 4 panneaux publicitaires portant des slogans de l'ONU sur le VIH/sida; 10 000 rubans rouges au nom de la FINUL; 500 tableaux au nom de la FINUL	1 000 affiches en plusieurs langues fabriquées à la demande de la FINUL; 5 000 t-shirts fabriqués à la demande de la FINUL; 10 000 brochures/prospectus fabriqués à la demande de la FINUL; 2 000 calendriers; 500 tasses promouvant les services de consultation et de dépistage confidentiels; 10 000 cordons et étuis à carte d'identification; 10 000 rubans rouges au nom de la FINUL; 500 tableaux fabriqués à la demande de la FINUL; 1 000 jeux de cartes fabriqués à la demande de la FINUL
Formation de 200 éducateurs motivés en vue d'élargir et de poursuivre le programme d'éducation par les pairs, notamment en supervisant les cours que ces derniers donnent au personnel de la FINUL	25 pairs éducateurs	25 pairs éducateurs
Formation de 25 professionnels de la santé pour leur apprendre à appliquer les protocoles et procédures de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique et à respecter les précautions universelles de sécurité lors de l'application de traitements postexposition	25 professionnels de la santé pluridisciplinaires, en tenant compte des rotations du personnel hospitalier	25 professionnels de la santé pluridisciplinaires en lieu et place d'un système de rotation de personnel en tenue

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Formation de 50 conseillers en vue de renforcer et d'améliorer les services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique offerts au personnel de la FINUL et de garantir le respect des normes déontologiques et professionnelles pertinentes	25 agents des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique	25 agents des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique
Prestation de services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone d'opérations	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 7 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 7 fonctionnaires recrutés sur le plan national pour le système de communications d'urgence 7 agents de sécurité recrutés sur le plan international sous astreinte en permanence	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 7 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 7 fonctionnaires recrutés sur le plan national pour le système de communications d'urgence 7 agents de sécurité recrutés sur le plan international sous astreinte en permanence
Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la FINUL et des hautes personnalités en visite	Protection rapprochée de toutes les personnalités en visite à la FINUL ayant au moins rang de sous-secrétaire général 1 équipe de protection rapprochée composée de 6 agents de sécurité armés et de 3 véhicules blindés 4 visites par an	Protection rapprochée de toutes les personnalités en visite à la FINUL ayant au moins rang de sous-secrétaire général 1 équipe de protection rapprochée composée de 6 agents de sécurité armés et de 3 véhicules blindés 4 visites par an
Mise à jour de l'évaluation des risques à l'échelle de la mission correspondant aux résultats obligatoires définis par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an)	Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an)
Organisation de séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence destinées à l'ensemble du personnel de la FINUL	12 séances d'information	12 séances d'information
Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la FINUL	26 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie par an pour tous les fonctionnaires	26 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie par an pour tous les fonctionnaires

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Contrôles de sécurité dans 50 résidences	1 contrôle de sécurité par semaine et par agent responsable de la sécurité du secteur	1 contrôle de sécurité par semaine et par agent responsable de la sécurité du secteur
Organisation d'exercices destinés à tester l'efficacité du plan de sécurité et du dispositif de relais	12 exercices	12 exercices

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>II. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Équipe Déontologie et discipline										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	–	–	–	2	2	–	4
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés^b 2010/11										
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3
Postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	3	1	1	–	5	2	–	7
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	3	1	1	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	3	47	–	52	20	–	72
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	3	43	–	48	24	–	72
Variation nette	–	–	–	–	(4)	–	(4)	4	–	–
Division de l'appui à la mission										
Bureau du Directeur de l'appui à la mission										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	2	7	–	15	13	–	28
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	1	6	–	13	15	–	28
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)	2	–	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Chef des services administratifs									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	12	15	49	77	138	–	215
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	11	13	45	70	134	–	204
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(4)	(7)	(4)	–	(11)
Bureau du chef des services d'appui intégrés									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	18	19	101	139	483	–	622
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	16	18	96	131	464	–	595
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(5)	(8)	(19)	–	(27)
Service régional des technologies de l'information et des communications									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	–	3	58	62	52	–	114
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	1	3	54	59	51	–	110
Variation nette	–	–	1	–	(4)	(3)	(1)	–	(4)
Total, Division de l'appui à la mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	35	39	215	293	686	–	979
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	33	35	201	273	664	–	937
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(14)	(20)	(22)	–	(42)
Total partiel, composante 2									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	39	42	262	347	708	–	1 055
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	37	38	244	323	690	–	1 013
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(18)	(24)	(18)	–	(42)
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, composante 2									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	40	43	263	350	708	–	1 058
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	38	39	245	326	690	–	1 016
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(18)	(24)	(18)	–	(42)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (réaffectation de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

39. Il est proposé de réaffecter sur le plan interne un poste d'agent de protection rapprochée (P-2) et de le remplacer par un poste de spécialiste de la sécurité incendie (P-2) chargé d'encadrer le nouveau Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies, qui mettrait au point et planifierait les services de prévention des incendies fournis à la FINUL, encadrerait les unités de pompiers et en assurerait la gestion sous tous les aspects, élaborerait des supports de formation, organiserait des séances de formation spécialisée à l'intention des recrues participant à la lutte anti-incendie et des membres des services de sécurité, notamment à bord des voitures de pompier, les programmes techniques de sauvetage et les techniques de lutte contre les incendies, les plans de site et d'évacuation, inspecterait régulièrement les installations de la mission, en signalant toutes les défaillances et en recommandant l'adoption de mesures visant à mettre les installations en conformité avec les normes internationales de sécurité et de protection contre l'incendie, et organiserait des séminaires sur la prévention des incendies à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies. Ses fonctions ne comprendraient pas la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes dans la mesure où la FINUL dispose déjà d'un spécialiste de la sécurité aérienne au Bureau du Directeur de l'appui à la mission et d'un chef des transports aériens, à la Section des transports aériens, ce qui n'est pas le cas dans toutes les missions de maintien de la paix. Le spécialiste de la sécurité incendie élaborerait, coordonnerait et administrerait les programmes de sécurité incendie et de prévention des incendies sur le terrain, notamment en assurant la coordination avec les autorités nationales chargées de la sécurité incendie. En outre, il évaluerait les risques d'incendie et élaborerait des plans de réduction des risques, mettrait au point et gérerait les programmes de lutte contre les incendies, de prévention des incendies et de sécurité incendie destinés à l'ensemble des fonctionnaires de la FINUL. L'exécution de ces tâches permettrait, ainsi, d'atténuer et de réduire les risques d'incendie auxquels la Force est exposée, créant un environnement sûr pour tout le personnel de la FINUL, et réduisant les risques d'incendie en ce qui concerne les locaux et le matériel. La FINUL compte actuellement deux complexes : le quartier général et le nouveau terrain. Ces deux sites abritent de nombreux bâtiments, entrepôts, installations et postes de l'ONU où travaillent et résident les fonctionnaires et le personnel militaire. Dans les deux sites, le personnel de la FINUL est exposé à de multiples risques d'incendie, notamment en été, lorsque la température dépasse les 40 degrés et que les feux de brousse sont fréquents. Du fait de l'absence, à la FINUL, d'un groupe de la sécurité incendie et de programmes de sécurité et de prévention, le personnel se trouve exposé à des risques accrus de décès ou de traumatismes.

40. Il est également proposé que quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [assistant aux achats, assistant d'équipe, assistant à la gestion des carburants et électricien/technicien (chauffage, ventilation et climatisation)] relevant des sections des achats, des finances, des approvisionnements et du génie, respectivement, soient transformés en postes d'assistant chargé de la sécurité incendie

au Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies. Ces postes se situeraient dans les secteurs est et ouest de la FINUL et au Bureau de Beyrouth. Sous la supervision du spécialiste de la sécurité incendie, les assistants chargés de la sécurité incendie s'acquitteraient des tâches suivantes : assurer la liaison avec les organisations locales de lutte contre les incendies; participer à l'établissement de plans de site et d'évacuation et conduire des exercices d'évacuation; inspecter régulièrement les installations de la mission et signaler toutes les défaillances, en recommandant l'adoption de mesures visant à mettre ces installations en conformité avec les normes internationales de sécurité et de protection contre l'incendie; organiser des séminaires sur la prévention des incendies à l'intention du personnel de l'ONU et s'acquitterait des autres tâches que pourrait leur confier le spécialiste de la sécurité incendie. Le projet de réaffectation des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies est réalisable dans la mesure où ces postes sont considérés comme étant superflus dans les sections dont ils relèvent.

41. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer quatre postes d'agent du Service mobile (3 fonctionnaires chargé de la protection et 1 agent de sécurité).

Division de l'appui à la mission

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (suppression de 1 poste P-3 et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et conversion de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

42. Compte tenu du volume élevé de documents émanant de la composante organique et de la composante appui, que traite et centralise le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, il faudra renforcer l'application et l'administration des méthodes communes d'archivage et de gestion des dossiers, notamment en vue de la constitution d'archives électroniques conformes au système régissant le classement des documents. Il est donc proposé, pour renforcer les capacités administratives du Bureau, de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui relève actuellement du Centre des opérations logistiques conjointes, au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, et de le transformer en poste d'assistant d'équipe. Le Bureau du Directeur ne compte actuellement aucun assistant d'équipe de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

43. Les membres du personnel de la FINUL en poste à Beyrouth logent dans la Maison de la FINUL, que loue la Force et dont le loyer est remboursé à l'ONU par le Gouvernement libanais. Les logements et les locaux à usage de bureau du personnel militaire de la FINUL à Beyrouth se trouvent dans ce bâtiment. Le personnel militaire assure la représentation de la Force et mène des activités de liaison et de police militaire, entre autres. En outre, un certain nombre de fonctionnaires de la composante organique partagent leur temps entre le quartier général de la Force et Beyrouth, dans des bureaux réservés à cet effet. Le commandant de la Force utilise

souvent ces locaux lorsqu'il organise des réunions à Beyrouth, notamment avec les représentants des pays fournissant des contingents. Le Bureau de liaison des Nations Unies à Beyrouth maintient également une présence permanente dans la Maison de la FINUL. De plus, le personnel de passage qui doit se rendre à Beyrouth est logé temporairement dans la Maison, ce qui permet de réduire les frais de déplacement. Il faut prêter attention au fait que la FINUL dépend de plus en plus de ce bâtiment, qui abrite chaque jour environ 50 personnes. Il est donc proposé de réaffecter, à l'intérieur du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, un poste existant de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de le transformer en poste d'assistant (gestion des installations), qui encadrerait l'équipe susmentionnée et effectuerait toutes les tâches liées à la gestion de la Maison, dont l'enregistrement des réservations, la répartition et l'entretien des logements, la présentation des demandes de rations et la gestion des services de blanchisserie et des installations de l'ONU. Actuellement, la Maison de la FINUL à Beyrouth est administrée ponctuellement par 1 ou 2 militaires qui, en raison de la fréquence des rotations du personnel militaire, y sont présents pour de brèves périodes avant d'être remplacés. Si un assistant (gestion des installations) y était affecté à plein temps, les locaux seraient administrés et entretenus plus efficacement.

44. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi et de transformer 1 poste d'agent du Service mobile (assistant administratif au Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 7 (suppression de 1 poste P-4, de 2 postes P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile; et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – diminution nette du nombre de postes : 4 (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

45. Le Bureau du Conseiller du personnel est chargé d'apporter un soutien psychologique au personnel civil et militaire à la demande du Service médical, de procéder à des évaluations psychologiques et psychiatriques et de formuler des recommandations en conséquence, de prêter conseil quant à la toxicomanie et l'alcoolisme, et de gérer le stress traumatique. Il organise des ateliers sur la gestion du stress et la gestion des crises, la communication en cas de crise, la gestion du stress traumatique (ces ateliers visent l'ensemble du personnel, mais aussi des groupes professionnels spécifiques tels que les officiers de la sécurité et les personnes relais pour les questions de sécurité). Enfin, il facilite et propose des activités en relation avec les loisirs. Il prête ces mêmes services, à leur demande, aux autres missions et organismes des Nations Unies présents dans la région. Il assure entre 78 et 156 séances par mois. Les crises ou les incidents traumatisants

produisent des situations particulièrement délicates, et toutes les personnes touchées ont besoin d'un soutien psychologique immédiat. De fait, si la victime ne reçoit pas ce soutien, elle risque de souffrir par la suite de troubles post-traumatiques. Dans la mesure où la filière de remontée est lente et que ceci ralentit en conséquence la résolution des problèmes, il est proposé de transférer, au sein des Services administratifs, les 2 postes approuvés au titre du soutien psychologique et des loisirs – 1 poste de conseiller du personnel (P-4) et 1 poste d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national) – de la Section du personnel civil au Bureau du Chef des Services administratifs, afin que ces fonctions soient normalisées, comme cela est le cas pour d'autres opérations de maintien de la paix.

46. Il est également proposé de transférer, toujours au sein des Services administratifs, 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe du personnel recruté sur le plan national (relevant de la Section du personnel civil) au Groupe de la formation intégrée. Le titulaire du poste est le professeur de langues (arabe et anglais) de la Force, et ses cours permettent aux personnels de mieux comprendre la culture locale ou d'améliorer leur connaissance de l'anglais, et par conséquent de mieux s'acquitter de leurs responsabilités. De par nature, ce poste correspond davantage aux fonctions exercées par le Groupe de la formation intégrée, ce qui explique qu'on en demande le transfert. De manière générale, dans les missions de maintien de la paix, les programmes de langues relèvent du groupe de la formation; la Force ne fera donc que s'aligner sur ce qui est la norme dans les autres missions. De plus, le Groupe de la formation intégrée est mieux équipé pour dispenser des cours, élaborer des supports de formation et évaluer les résultats obtenus.

47. Pour ce qui est de la Section des finances, il est proposé de réaffecter 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la sécurité, pour les fonctions d'assistant à la sécurité incendies. Cette réaffectation n'aurait pas d'incidences sur les travaux de la Section des finances, le poste ayant été déclaré redondant.

48. La Section des achats est chargée d'assurer l'approvisionnement en biens et services de la Force, de manière coordonnée et efficace. C'est ainsi qu'elle s'occupe de l'approvisionnement en biens et services sur les marchés locaux et internationaux, de la recherche de nouveaux fournisseurs ainsi que de l'établissement et la mise à jour du fichier des fournisseurs, de la réalisation d'études de marché fournisseurs et du contrôle de l'exécution des contrats. Depuis son élargissement en 2007, la Force est entrée dans une phase d'entretien et son budget est nettement inférieur à ce qu'il était à cette époque. Puisque l'on s'attend à un allègement de la charge de travail, il est proposé de réaffecter 1 poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la sécurité, pour les fonctions d'assistant à la sécurité incendies.

49. En ce qui concerne les besoins en formation de la Force, il importe de dispenser une formation linguistique à tous les personnels; ceci figure d'ailleurs au nombre des priorités établies par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et d'autres départements du Siège. Ainsi, les personnels recrutés sur le plan national et international tout comme les militaires devraient avoir accès à des cours de langues leur permettant d'apprendre l'anglais, l'arabe et le français, qui sont les trois langues officielles de l'Organisation le plus largement parlées au Liban. Il importe que les fonctionnaires

puissent apprendre des langues qui leur permettront de mieux communiquer en vue d'accomplir les tâches opérationnelles qui leur sont confiées dans le cadre de la mission, et de mieux s'entendre avec la population locale, sur les plans tant professionnel que personnel. Ceci explique que l'évaluation des besoins de formation, conformément aux priorités fixées par les départements du Siège, fasse apparaître que les cours de langues constituent un élément essentiel de la formation continue du personnel des missions sur le terrain. Il est donc proposé de transférer 2 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de la formation intégrée, l'un provenant du Centre des opérations logistiques conjointes et l'autre de la Section du personnel civil.

50. En application des dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 10 postes comme suit : 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-4), 2 postes de spécialiste des ressources humaines (P-3), et 1 poste d'assistant social (agent du Service mobile) à la Section du personnel civil; 1 poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) à la Section des achats; un conseiller sur le VIH/sida (administrateur recruté sur le plan national) au Groupe du VIH/sida; 1 poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des finances; 2 postes d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des services généraux. Il est également proposé de transformer en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national 1 poste d'agent du Service mobile (assistant chargé de la gestion des marchés) à la Section de la gestion des contrats.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 8 (suppression de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile, réaffectation de 1 poste P-5 et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – diminution nette du nombre de postes : 19 (suppression de 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; et transformation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

51. Le Centre des opérations logistiques conjointes est une section intégrée composée d'effectifs militaires et civils; il est essentiellement chargé de coordonner toutes les commandes et instructions concernant la logistique et l'appui afin que toutes les sections du Bureau du Chef des Services d'appui intégrés puissent prêter un soutien logistique effectif; chaque fois que nécessaire, les éléments d'appui administratif et les militaires qui y sont affectés assurent les contacts entre civils et militaires. Le Centre est l'interlocuteur de la clientèle, essentiellement constituée des forces militaires sur le terrain; il assure la gestion centralisée de l'affectation des moyens, ainsi que la planification et l'exécution de solutions optimales en matière d'appui. Par ailleurs, lorsque surgit une crise, il supervise les moyens logistiques et d'appui en rapport avec tous les plans d'évacuation et d'intervention, y compris pour ce qui est de l'appui aux mouvements et aux opérations aériennes. La gestion des services d'appui linguistique a considérablement changé depuis que cette

fonction a été transférée au Centre en novembre 2008. La structure d'encadrement a été remaniée afin d'équilibrer les résultats opérationnels et obtenir des gains d'efficacité concernant les effectifs. Dans son audit des services prêtés par les assistants aux services linguistiques (AP2008/672/08), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a aussi relevé des lacunes dans l'encadrement de ces assistants; ces derniers, recrutés sur le plan national, sont actuellement au nombre de 169 et ils sont affectés à quelque 34 unités constituées aussi bien dans les secteurs qu'au quartier général. Ils sont placés sous la supervision courante d'officiers militaires et le contrôle du Centre.

52. Jusqu'ici, le Centre a assuré l'appui linguistique du Bureau du commandant de la Force. Toutefois, dans la mesure où des services linguistiques et d'interprétation sont requis en permanence, il importe d'en établir les fonctions au sein du Bureau. Il est donc proposé de transférer 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes au Bureau du Commandant de la Force. La présence, au sein du Bureau, de fonctionnaires civils capables d'encadrer les assistants linguistiques permettra de superviser ces derniers et de suivre leur comportement professionnel de manière efficace.

53. Le Groupe de la formation intégrée se charge désormais de dispenser les cours de langue, à la place de la Section du personnel civil; toutefois, il ne dispose pas des moyens nécessaires pour répondre à la totalité des besoins en la matière. Il est donc proposé de transférer au Groupe de la formation intégrée 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes de manière à en étoffer les effectifs.

54. Une évaluation des besoins en matière de prestation de services linguistiques par le Centre des opérations logistiques conjointes a fait apparaître qu'il serait possible de mettre en commun, dans certains secteurs, les assistants aux services linguistiques. L'on a donc dégagé des postes pour réaffectation dans les sections et les zones ayant besoin d'étoffer leurs moyens. Il est proposé en conséquence de réaffecter 2 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Commandant de la Force pour les fonctions d'assistant d'équipe et d'assistant de liaison/assistant aux relations, 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission pour les fonctions d'assistant d'équipe et 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des services médicaux pour les fonctions de technicien en pharmacie. Ces postes ont été déclarés redondants au Centre.

55. La Section des approvisionnements est chargée de la gestion et de l'achat des carburants, des rations et des fournitures générales destinés à la Force. Elle supervise le fonctionnement de 10 points de distributions de carburant et de 86 grands sites de stockage de carburant pour groupes électrogènes, assuré par un sous-traitant local. Elle assure la livraison directe de rations aux 23 sites de la zone d'opérations où se trouvent des contingents. De plus, elle s'occupe d'assurer des réserves, en quantités prédéterminées, d'essence, de carburants et lubrifiants, de rations de combat, de rations ordinaires et d'eau. Du fait de la conclusion du contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant pour la zone de la mission, il est proposé de réaffecter 1 poste d'assistant à la gestion des carburants (agent des

services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la sécurité pour les fonctions d'assistant à la sécurité incendies; en effet, ce poste est devenu redondant, les tâches qui étaient effectuées par le titulaire incombant désormais à l'adjudicataire du marché clefs en main.

56. Par ailleurs, il est proposé de transférer 1 poste de technicien du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des approvisionnements au Groupe des communications, lequel relève des Services régionaux des technologies de l'information et des communications. Le titulaire de ce poste au sein du Groupe de l'approvisionnement général est un technicien du matériel de télévision et il est essentiellement chargé des réparations et de l'entretien des appareils. Ces fonctions, de par leur nature technique, correspondent davantage aux priorités assignées aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications, et le titulaire s'acquittera mieux de ses tâches s'il est en contact avec d'autres techniciens avec lesquels il pourra collaborer et échanger des informations. La Force pourra réaliser des économies au niveau de l'approvisionnement en pièces détachées chaque fois que les besoins des Services régionaux et de la Section des approvisionnements se chevauchent.

57. La Section du contrôle des mouvements est chargée du déploiement, du redéploiement, de la relève et du rapatriement des personnels militaires ainsi que du matériel appartenant aux contingents; elle s'occupe également, dans la zone de la mission, des déplacements par voie aérienne des personnels civils et militaires, du transport du matériel appartenant aux Nations Unies et du fret en général ainsi que de l'organisation de navettes pour transporter les fonctionnaires de leur domicile à leur lieu de travail. En outre, elle se charge des opérations de manutention dans les ports et aéroports, et notamment du dédouanement et du transport du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents. Il incombe au Chef de la Section de veiller à ce que toutes les tâches assignées à cette dernière soient exécutées de manière efficace. De par sa nature même, la Section fonctionne 24 heures sur 24, et le Chef doit donc être prêt à répondre à toute éventualité, de jour comme de nuit. Il lui appartient également de superviser toutes les questions d'ordre administratif ou budgétaire ainsi que celles en rapport avec le personnel de la section. Ce poste de classe P-5 est vacant depuis sa création, décidée en 2006/07, lors de la phase d'élargissement de la Force. Les candidats dont les compétences techniques ont été agréées sont peu nombreux et il n'existe pas de fichier y relatif pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix; il est donc difficile de pourvoir le poste vacant à cette classe. Les directives reçues de la Division du personnel du Département de l'appui aux missions précisent que les postes d'administrateur vacants doivent être reclassés en postes d'agent de 1^{re} classe du Service mobile chaque fois que possible. Les fonctions de chef sont actuellement assumées par le titulaire du poste de chef adjoint. Il est donc proposé que le poste de chef de la Section du contrôle des mouvements (P-5) soit réaffecté au Bureau du commandant de la Force pour un spécialiste des questions politiques chargé du dialogue stratégique (P-4).

58. Il est également proposé de créer 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) au Groupe de l'expédition et du dédouanement de Beyrouth, qui relève de la Section du contrôle des mouvements, par réaffectation de 1 poste d'électricien (agent du Service mobile) de la Section du génie. Le Groupe compte actuellement 3 postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste de personnel recruté sur le plan national dont le titulaire assure l'administration du

Groupe. Le titulaire de ce poste, recruté sur le plan international, sera chargé de la concertation avec les services douaniers et les ministères compétents, de la gestion du fret par air et par mer, de la coordination des transports intérieurs à destination ou en provenance du quartier général de la Force et des positions militaires dans la zone d'opérations, de la gestion des opérations de dédouanement, ainsi que de l'administration des contrats de transport intérieur pour la Section. En outre, il prendra sous sa houlette les trois agents recrutés sur le plan national. Il n'existe actuellement aucun poste au sein de la Section dont le titulaire soit chargé de ces tâches spécifiques, de sorte qu'elles sont dévolues au personnel du Groupe des opérations aéroportuaires de la Section. Ce dernier fonctionne 24 heures sur 24; sa charge de travail ainsi que la demande de services sont élevées, de sorte que le fait d'avoir à assumer les tâches liées aux expéditions entrave l'obtention de gains d'efficacité. La création de ce poste aurait pour avantage d'assurer le dépôt en temps voulu des demandes de dédouanement; les marchandises seraient alors récupérées dans les délais et l'on éviterait d'avoir à payer des surestaries. Les effectifs du Groupe des opérations aéroportuaires pourraient alors se consacrer aux tâches qui leur sont propres, ce qui allègerait le stress et la fatigue, dangereux pour leur sécurité. Enfin, les délais de livraison du matériel à la Force s'en trouveraient amenuisés.

59. À la Base logistique de la Force, la Section du génie est chargée de superviser et d'exécuter les opérations techniques relatives à la gestion des installations (production d'énergie, électricité, chauffage, ventilation et climatisation, plomberie, menuiserie, travail des métaux, maçonnerie et peinture); elle effectue des petits travaux de construction et vérifie les aspects techniques des travaux en rapport avec le quartier général élargi de la Force exécutés par des sous-traitants. Depuis que, en vertu de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la Force est entrée dans sa phase d'élargissement, 63 positions militaires ont été construites dans la zone d'opérations. L'accent porte désormais sur les chantiers intégrés de la Base logistique de la Force. Il est donc proposé de réaffecter 1 poste d'électricien (agent du Service mobile) de la Section du génie à la Section du contrôle des mouvements pour les fonctions d'assistant au contrôle des mouvements. Il est de plus proposé de réaffecter 1 poste d'électricien/technicien chauffage, ventilation et climatisation (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la sécurité pour les fonctions d'assistant sécurité incendies; les tâches du technicien CVC seront exécutées par les effectifs en place.

60. Dans le secteur Ouest, la Section du génie est chargée de superviser les aspects techniques de la gestion des installations (production d'énergie, électricité, chauffage, ventilation et climatisation, plomberie, menuiserie, travail des métaux, maçonnerie et peinture); elle effectue des petits travaux de construction et vérifie les aspects techniques des travaux en rapport avec les positions militaires dans les secteurs exécutés par des sous-traitants. Les travaux de construction étant devenus moins nombreux dans ce secteur, il est proposé de réaffecter 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des transports aériens pour les fonctions d'assistant aux opérations aériennes, les tâches correspondantes étant exécutées par les effectifs en place.

61. Il est également proposé, concernant la Section du génie, de transférer au Bureau du Chef du génie 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national comme suit : 1 poste d'assistant (gestion des avoirs et du matériel) de la Base logistique de la Force, 1 poste d'assistant Génie du Groupe de la gestion des services collectifs, 1 poste d'assistant (gestion des avoirs) du Groupe de la gestion

des avoirs et du matériel et 1 poste d'assistant administratif de la Base logistique de la Force. Le Bureau du Chef du génie assume la responsabilité, pour l'ensemble de la mission, de toutes les opérations de soutien génie (générales ou de combat) exécutées par les personnels civils, militaires ou contractuels et il centralise l'appui administratif destiné aux autres services. L'audit interne de la gestion des projets de génie (AP2009/672/05) ainsi que l'audit de la gestion des biens non durables (AP2009/672/06) ont imposé un autocontrôle plus poussé et une analyse de l'articulation des tâches et des responsabilités au sein de la Section du génie; ceci a donné lieu à diverses recommandations, qui pointaient notamment la nécessité de pourvoir certains postes vacants critiques et d'intensifier la mise en place de dispositifs de contrôle. Pour donner suite à ces recommandations, les titulaires de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront chargés de la migration du système centralisé de classement et de son alignement sur le plan de classement des dossiers électroniques partagés établi par le Département des opérations de maintien de la paix; ils s'occuperont également d'établir des copies papier des dossiers de projets et d'en suivre les mouvements, ainsi que de classer et consigner les renseignements et documents relatifs aux projets exécutés par les personnels militaires et, dans la mesure où la relève est fréquente, de préserver la mémoire institutionnelle des activités y relatives. Un agent des services généraux recruté sur le plan national fera office d'interlocuteur premier pour la compilation de données en rapport avec le budget; un autre fera de même pour ce qui est de la compilation des données opérationnelles relatives aux projets en cours de planification ou d'exécution. Ces transferts internes devraient permettre d'intensifier l'appui administratif en ce sens que la Section pourra produire à l'avance des rapports que le Chef du génie analysera pour déterminer s'il faut prendre des mesures préventives face aux risques opérationnels perçus. La mise à disposition rapide de données fiables permettra d'améliorer l'efficacité générale et de dégager des solutions respectueuses de l'environnement (éoliennes, panneaux solaires ou encore techniques géothermiques). Si des ressources ne sont pas expressément allouées au contrôle des projets et à la communication de l'information y relative, la Section, et, en fin de compte, l'Organisation, risquent d'être exposées à des détournements de biens et, ce qui est encore plus grave, de ne pas être en mesure de respecter les normes établies concernant les aspects techniques, la sécurité et l'environnement.

62. Il est également proposé, au sein de la Section du génie, de transférer des secteurs à la Base logistique de la Force 6 postes d'agent du Service mobile et 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (postes d'assistant (gestion des avoirs et du matériel), de technicien de l'entretien des bâtiments, d'électricien et de technicien CVC). Le gros des travaux intégrés concerne désormais la Base logistique de la Force : construction de quatre bâtiments en dur, exécution d'un plan de remplacement sur trois ans supposant des travaux de démolition et de reconstruction, et installation de stations d'épuration des eaux usées au quartier général de la Force (bâtiments tant anciens que nouveaux). Le transfert de ces 22 postes – 4 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national provenant du secteur Ouest ainsi que 2 postes d'agent du Service mobile et 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du secteur Est – permettra de réduire les dépenses de transport du personnel des secteurs vers la Base. On prévoit de plus que, une fois les travaux de construction terminés, il faudra assurer un plus grand nombre de visites d'entretien et d'opérations d'entretien courant. Des ateliers bien équipés – s'occupant des groupes

électrogènes, de l'électricité, du chauffage, de la ventilation et de la climatisation, des travaux de menuiserie et du travail des métaux – partagent des locaux dans des zones centralisées de la Section, ce qui a permis de rapetisser les ateliers dans les secteurs et de réduire les coûts en conséquence. Le regroupement d'équipes aux compétences multiples sera aussi une occasion supplémentaire de mettre le personnel technique en contact avec d'autres groupes professionnels et, partant, de favoriser le perfectionnement du personnel.

63. La Section des services médicaux est chargée de fournir des premiers soins ainsi que des soins d'urgence pour ce qui concerne les blessures légères, les états de choc, la stabilisation avant évacuation, l'immobilisation des fractures, les maladies banales, les examens de laboratoire et examens médicaux courants, la vaccination et l'inoculation. Il est proposé de réaffecter à la Section 1 poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) en provenance du Centre des opérations logistiques conjointes pour les fonctions de technicien en pharmacie (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Ce technicien aidera l'auxiliaire de pharmacie recruté sur le plan national pour ce qui est d'établir, de mettre à jour et de concrétiser une liste de médicaments et d'articles médicaux consommables génériques en tenant compte des normes définies par l'Organisation mondiale de la Santé; il mettra au point un système de contrôle de l'innocuité des médicaments dans toutes les installations médicales de la Force et il l'alimentera; il prêtera conseil pour ce qui est des questions d'ordre pharmaceutique, et notamment lorsqu'il s'agira d'évaluer l'effet de différents antibiotiques compte tenu du milieu microbiologique; il veillera de plus à ce que le traitement par antibiotiques des personnels de la Force ne modifie pas inutilement l'équilibre biologique. Il aidera également l'auxiliaire de pharmacie à prêter conseil aux médecins pour ce qui est des caractéristiques des médicaments à acheter, et il proposera un barème de dotation judicieux pour planifier les réapprovisionnements. Dans le cadre de la planification prospective, il sera chargé de faciliter l'approvisionnement continu en médicaments, fournitures médicales, articles médicaux consommables, vaccins, préservatifs et produits sanguins. Enfin, il remplacera l'auxiliaire de pharmacie en cas d'absence de ce dernier.

64. En ce qui concerne la Section des transports aériens, le Groupe des aérogares est chargé de prêter des services sur les aires de trafic de l'héliport du quartier général de la Force (à Naqoura) et du secteur Est (7-2), qui sont les plus utilisés pour les transports aériens. Le Groupe se charge, en collaboration avec la Section du contrôle des mouvements, de la manutention au sol, sept jours sur sept, de plus de 25 vols réguliers par semaine (atterrissage et décollage) et d'un certain nombre de vols non programmés. Par ailleurs, pour que le degré de risque demeure acceptable, il s'occupe de plus de 35 aires d'atterrissage d'hélicoptères, tant dans la zone d'opérations qu'à l'extérieur, et il veille, au moyen d'inspections mensuelles, à ce qu'elles répondent aux normes de sûreté et de sécurité énoncées dans le manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix. Il s'agit d'améliorer la sûreté des aires de trafic et d'atterrissage ainsi que d'en accroître les capacités, de réduire les risques d'erreur et d'éviter des incidents et des accidents qui ont toujours des répercussions onéreuses. Toutefois, les effectifs du Groupe devront bénéficier d'un appui des contingents. L'analyse de la charge de travail montre que l'on aurait besoin de 7 personnes pour exécuter les tâches confiées au Groupe; or, à l'heure actuelle, 2 personnes seulement doivent s'en charger. Dans ces conditions, le Groupe n'est pas en mesure de s'acquitter de toutes

ses responsabilités en toute sûreté et de manière efficace. Les inspections et les visites ne sont pas menées régulièrement, les officiers de liaison des forces aériennes ne peuvent être adéquatement mis au courant des procédures et les activités des héliports ne sont pas suffisamment supervisées. De plus, ces fonctionnaires étant les seuls à tout superviser sept jours sur sept, et d'ordinaire 15 heures par jour, ils ne peuvent prendre de congé. Le stress et la fatigue qu'ils subissent entraîneront fatalement des problèmes de santé, et les risques d'erreur – et donc d'incident ou d'accident – s'aggraveront. Étant donné le manque d'effectifs, le Groupe ne peut assurer la gestion de l'héliport 7-2, alors que le trafic y est tel qu'il faudrait adéquatement en assurer la gestion et la supervision. Il est donc proposé d'établir à la Section des transports aériens 1 poste d'assistant aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national) par réaffectation du poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie.

65. Pour donner effet aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 18 postes comme suit : 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) et 1 poste d'assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) à la Section des approvisionnements; 1 poste de médecin (P-4) à la Section des services médicaux; 1 poste d'ingénieur (agent du Service mobile) à la Section du génie; 1 poste de fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) à la Section des transports; et 13 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre des opérations logistiques conjointes. Par ailleurs, il est proposé de convertir en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national 2 postes d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant à la gestion des carburants à la Section des approvisionnements) et 1 poste d'assistant (gestion du matériel) à la Section de la gestion du matériel.

Services régionaux de télécommunications et d'informatique

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 3 (suppression de 2 postes d'agent du Service mobile et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – diminution nette du nombre de postes : 1 (suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

66. Les Services régionaux de télécommunications et d'informatique sont chargés de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure et des systèmes de communication dans toute la zone d'opérations de la Force, y compris pour ce qui est des terminaux, des centraux téléphoniques, des répéteurs-émetteurs, des liaisons hertziennes, des studios de radiodiffusion et des relais. Ils s'occupent également de l'exploitation, de la maintenance et de la remise en état de marche des réseaux et des infrastructures. Ils sont aussi responsables du développement d'applications, de la sécurité des réseaux, des restrictions d'accès, de l'intégrité des données, de l'administration des applications et des bases de données, ainsi que de l'assistance aux utilisateurs et de leur formation. Le poste de directeur général de l'informatique est un poste de haut niveau au sein de la Section prêtant des services informatiques à la Force. Le titulaire doit notamment superviser divers groupes

administratifs chargés des divers aspects informatiques, allant du développement de logiciels au dépannage, et il doit énergiquement assurer la direction des Services régionaux afin que la Force dispose de services informatiques fiables et solides. Dans ces conditions, il est proposé de reclasser à P-4 le poste de directeur général de l'informatique, qui est actuellement un poste d'agent de 1^{re} classe du Service mobile. Ce poste est actuellement vacant. Son reclassement permettrait de recruter un spécialiste dont les qualifications et l'expérience en matière de gestion correspondent davantage à un poste de la catégorie des administrateurs. Il sera difficile et plus long de recruter une personne qualifiée si le poste continue d'être un poste d'agent des services généraux de la classe FS-7. Il est à noter que 11 personnes qualifiées sont actuellement inscrites sur le fichier de candidats établi par l'organe central de contrôle pour le personnel des missions et que les qualifications techniques de 21 autres ont été acceptées. Ces personnes pourraient faire acte de candidature au poste de directeur général de l'informatique s'il était reclassé à P-4, alors qu'aucun candidat n'a été trouvé pour pourvoir ce poste à la classe FS-7.

67. Il est également proposé de transférer 1 poste de technicien du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de l'approvisionnement général (Section des approvisionnements) au Groupe des communications (Services régionaux de télécommunications et d'informatique). Comme indiqué au paragraphe 56, ce reclassement permettra d'aligner les fonctions de ce poste avec la structure administrative et il facilitera l'efficacité des opérations.

68. Pour donner effet aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 5 postes comme suit : 2 postes d'assistant informaticien (agent du Service mobile) et 3 postes d'assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national); il est également proposé de transformer en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national 1 poste d'agent du Service mobile (assistant informaticien).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	289 673,8	295 615,1	303 479,8	7 864,7	2,7
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	289 673,8	295 615,1	303 479,8	7 864,7	2,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	56 957,4	56 887,0	62 725,5	5 838,5	10,3
Personnel recruté sur le plan national	38 376,5	33 527,7	36 495,7	2 968,0	8,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	686,4	549,1	567,6	18,5	3,4
Total partiel	96 020,3	90 963,8	99 788,8	8 825,0	9,7
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	89,2	282,0	136,2	(145,8)	(51,7)
Voyages	1 267,0	1 148,7	1 291,8	143,1	12,5
Installations et infrastructures	64 596,1	49 742,3	54 710,8	4 968,5	10,0
Transports terrestres	12 883,6	8 594,3	9 375,6	781,3	9,1
Transports aériens	8 692,4	7 753,1	8 517,2	764,1	9,9
Transports maritimes ou fluviaux	31 165,9	30 456,7	31 905,8	1 449,1	4,8
Communication	17 448,5	16 260,0	15 867,8	(392,2)	(2,4)
Informatique	5 798,5	4 181,7	4 126,5	(55,2)	(1,3)
Santé	4 847,7	4 368,5	4 318,6	(49,9)	(1,1)
Matériel spécial	4 713,1	5 180,2	5 027,6	(152,6)	(2,9)
Fournitures, services et matériel divers	4 414,7	3 663,8	3 739,2	75,4	2,1
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
Total partiel	156 416,7	132 131,3	139 517,1	7 385,8	5,6
Total brut	542 110,8	518 710,2	542 785,7	24 075,5	4,6
Recettes provenant des contributions du personnel	11 979,7	10 996,5	12 298,1	1 301,6	11,8
Total net	530 131,1	507 713,7	530 487,6	22 773,9	4,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	542 110,8	518 710,2	542 785,7	24 075,5	4,6

B. Contributions non budgétisées

69. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	17 686,5
Total	17 686,5

^a Représente les terrains et les locaux fournis par le gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation de PC arrière, le quartier général de la mission à Naqoura et les bureaux de la Section du contrôle des mouvements.

C. Gains d'efficacité

70. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes qui visent à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transporte terrestre	4,7	L'introduction du système d'injection directe à haute pression pour le remplacement de 17 véhicules légers à quatre roues motrices permettra d'économiser 15 % de carburant, soit 7 252 litres de gazole par an.
Fret et dépenses connexes	21,9	Utilisation des camions appartenant à l'ONU au lieu de faire appel à des sous-traitants pour le transport de fret de Beyrouth vers d'autres destinations. Il est prévu qu'environ 30 % des besoins en transports de fret à l'intérieur du pays seront couverts de cette façon, ce qui devrait entraîner des économies de 21 900 dollars en frais de transport.
Pièces de rechange pour véhicules blindés	100,0	La poursuite de la formation des conducteurs et membres d'équipage de véhicules blindés devrait aboutir à une baisse du taux d'accidents de 35 %, ce qui entraînera une réduction des dépenses en pièces de rechange.
Achat de matériel informatique	187,0	L'initiative de la Division de l'appui à la mission consistant à renvoyer les utilisateurs vers des imprimantes centralisées dans un local commun devrait aboutir à une diminution importante du nombre d'imprimantes.
Achat de matériel de communications	400,0	L'extension de la téléphonie par Internet Protocol utilisant les réseaux existants devrait réduire les dépenses en autocommutateurs téléphoniques privés (PABX).

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Pièces de rechange et fournitures informatiques	308,8	Mise en place d'une structure informatique et télématique régionale. Une plate-forme matérielle commune à quatre missions dans la région devrait réduire la nécessité de stocker des pièces de rechange pour divers types de matériel, ramenant de 7,5 % à 5 % la part de celles-ci dans l'inventaire du matériel informatique.
Pièces de rechange et fournitures pour matériel de communications	561,2	Mise en place d'une structure informatique et télématique régionale. Une plate-forme matérielle commune à quatre missions dans la région devrait réduire la nécessité de stocker des pièces de rechange pour divers types de matériel, ramenant de 7,5 % à 5 % la part de celles-ci dans l'inventaire du matériel de communications.
Rations	165,9	La pleine mise en place d'un système de commande des rations guidé par des menus afin de mieux gérer les rations de nourriture et d'améliorer le contrôle des portions servies devrait aboutir à une économie de 1 % au titre des rations.
Total	1 749,5	

D. Taux de vacance de postes

71. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux projeté 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	21	20	18
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	22	22	11
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	39	30	33
Services généraux	20	16	9
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	20	–	–

^a Imputable sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

72. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 118 553 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel majeur	
Contingents	78 314,7
Total partiel	78 314,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	23 702,7
Communications	8 108,7
Services médicaux	3 400,2
Matériel spécial	5 027,6
Total partiel	40 239,2
Total	118 553,9

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,6	12 juillet 2007	26 décembre 2007
Usage opérationnel intensif	0,8	12 juillet 2007	26 décembre 2007
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,1	12 juillet 2007	26 décembre 2007
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-4,00		

F. Formation

73. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	136,2

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	595,2
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	556,7
Total	1 288,1

74. Le nombre de participants prévus pour l'exercice pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel international</i>			<i>Personnel national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	893	590	900	1 950	594	1 057	–	–	4 974
Formation externe ^a	121	97	158	45	45	63	–	–	5
Total	1 014	687	1 058	1 995	639	1 120	–	–	4 979

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

G. Services de détection des mines et de déminage

75. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 431,5
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

H. Projets à effet rapide

76. Le montant des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (dépenses réelles)	500,0	27
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (dépenses approuvées)	500,0	25
Du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (dépenses proposées)	500,0	25

III. Incident survenu à Cana

77. Au paragraphe 18 de sa résolution 64/282, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de la résolution 51/233, le paragraphe 5 de la résolution 52/237, le paragraphe 11 de la résolution 53/227, le paragraphe 14 de la résolution 54/267, le paragraphe 14 de la résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de la résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de la résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de la résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de la résolution 57/325, le paragraphe 13 de la résolution 58/307, le paragraphe 13 de la résolution 59/307, le paragraphe 17 de la résolution 60/278, le paragraphe 21 de la résolution 61/250 A et le paragraphe 20 de la résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de la résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de la résolution 62/265 et le paragraphe 19 de la résolution 63/298, souligné à nouveau qu'il incombait à Israël de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état de la question à sa soixante-cinquième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, ce montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL (compte spécial) et le Secrétariat a envoyé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 16 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 30 septembre 2010, auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations*

78. Les expressions uniformisées utilisées pour l'analyse des variations dans cette section sont définies à l'annexe I.B au présent rapport. La terminologie employée est la même que dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	7 864,7	2,7 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

79. L'augmentation est principalement imputable : a) aux taux de remboursement standard aux pays fournissant des contingents, en raison de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 18 % (à comparer avec les 20 % appliqués dans le budget 2010/11); b) aux frais de voyage pour déploiement, relève et rapatriement, en raison du coût supérieur des vols charters calculés d'après la

* Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

structure réelle des dépenses et de l'augmentation du nombre de relèves (43, à comparer aux 40 effectuées pendant l'exercice 2010/11); c) aux rations, en raison de l'augmentation du nombre de jours où elles seront fournies, qui passe de 365 à 366.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	5 838,5	10,3 %

• Paramètres budgétaires : application du barème des traitements internationaux

80. L'augmentation des dépenses est principalement imputable : a) à l'application de l'échelon 6 du barème des traitements internationaux, au lieu de l'échelon 5 au cours de l'exercice 2010/11; b) au taux de vacance de 11 % qui a été retenu, à comparer avec le taux de 22 % pour l'exercice 2010/11, en raison d'un taux de vacance réel plus faible que prévu au cours de l'exercice 2010/11, de la suppression de 24 postes vacants et de la conversion de 5 postes en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 968,0	8,9 %

• Paramètres budgétaires : application des taux de vacance de postes

81. L'augmentation des dépenses est principalement imputable au taux de vacance de 9 % retenu, à comparer avec celui de 16 % dans le budget de l'exercice 2010/11, en raison d'un taux de vacance réel plus faible que prévu au cours de l'exercice 2010/11 et à la suppression de 20 postes vacants, suppression partiellement contrebalancée par le transfert de 5 postes d'agent du Service mobile recrutés sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(145,8)	(51,7 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

82. La variation est principalement imputable au fait que des services de consultants qui devaient être fournis par deux policiers ne l'ont pas été en raison de la disponibilité de la Force de police permanente.

	<i>Variation</i>	
Voyages	143,1	12,5 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

83. L'augmentation des dépenses est principalement imputable à celle du nombre de voyages hors de la zone de la mission, liés notamment à la participation à des programmes de formation aux fonctions de direction et de renforcement des capacités de gestion.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	4 968,5	10,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

84. L'augmentation des moyens nécessaires est principalement imputable : a) au poste carburants et lubrifiants, en raison du coût unitaire plus élevés du gazole (0,63 dollar par litre, contre 0,47 dollar par litre dans le budget de l'exercice 2010/11); au poste matériel pour la défense des périmètres, en raison de la nécessité d'acheter 15 000 mètres cubes supplémentaires de granulat pour terminer la liaison routière n° 8 parallèle à la Ligne bleue, où le déminage par l'armée libanaise a pris du retard, des matériaux supplémentaires pour effectuer divers travaux relatifs à des dispositifs de sécurité au centre d'évacuation de Tyr et au poste d'observation de Khiam, ainsi que du matériel destiné à 38 cours d'entraînement au maniement d'armes à feu pour les agents de sécurité; c) à l'acquisition de citernes et de pompes à carburant, en raison de la nécessité de déplacer la station de carburant et le stock de réserve stratégique qui sont actuellement situés dans un endroit vulnérable à Naqoura. L'augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses relatives au matériel d'hébergement du fait de l'ajournement des améliorations prévues dans ce domaine.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	781,3	9,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits revus à la baisse**

85. La variation est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour le poste carburants et lubrifiants, en raison du coût unitaire plus élevé du gazole (0,63 dollar par litre, contre 0,47 dollar par litre dans le budget de l'exercice 2010/11), augmentation en partie compensée par la diminution prévue de la consommation de gazole (7 409 367 litres, contre 9 626 298 prévus dans le budget 2010/11).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	764,1	9,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits revus à la baisse**

86. La variation est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour l'affrètement et l'exploitation d'hélicoptères, en raison de l'augmentation des coûts garantis relatifs aux aéronefs affrétés, en partie contrebalancée par la diminution du nombre d'heures de vol (2 000 heures, contre 2 574 heures prévues dans le budget 2010/11) et du nombre d'appareils (7, contre 9 prévus dans le budget 2010/11).

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	1 449,1	4,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

87. La variation est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour l'affrètement et l'exploitation de 8 navires (3 frégates, 4 patrouilleurs et 1 navire de soutien) et 2 hélicoptères, contre 7 navires (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 navire de soutien) et 2 hélicoptères dans le budget 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Communications	(392,2)	(2,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

88. La variation est principalement imputable à la diminution des dépenses au titre de l'achat de pièces de rechange pour le matériel de communication, du fait de l'initiative relative au service régional d'informatique et de communications consistant à créer une plate-forme commune pour le matériel de quatre missions dans la région, ce qui réduira la quantité de pièces de rechange à stocker.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(152,6)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

89. La variation est principalement imputable à : a) l'absence de crédits prévus pour l'achat de matériel d'observation; b) la diminution des dépenses au titre du remboursement aux pays fournissant des contingents du matériel leur appartenant, en raison de la diminution du montant prévu par les mémorandums d'accord, en partie contrebalancée par l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 18 %, à comparer avec les 20 % prévus dans le budget 2010/11.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

90. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 542 785 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2011, d'un montant de 90 464 283 dollars;

c) Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012, d'un montant de 452 321 417 dollars, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/282 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 64/269)

Décision/demande

Mesures prises

Section I : présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10)

Les actions menées en vue d'obtenir des gains d'efficacité sont présentées au paragraphe 70 ci-dessus.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11)

Une nette amélioration de la planification et des prévisions budgétaires a été constatée à la fin de l'exercice 2009/10, le solde inutilisé ayant été ramené de 11,6 % en 2008/09 à 8,1 % en 2009/10.

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15)

La FINUL a pris des mesures pour faire en sorte que seuls les engagements nécessaires soient reportés à l'exercice suivant. La Force procède chaque mois à un examen des engagements de chaque unité à comptabilité autonome. Elle en analyse les résultats afin de veiller à ce que les engagements nécessaires soient réglés et à ce que tout soit fait pour que les biens et services requis soient achetés au cours de l'exercice considéré. À la fin de l'exercice, la direction de la FINUL examine les engagements en cours pour s'assurer de leur conformité aux critères fixés par le Contrôleur concernant le report d'engagements sur l'exercice suivant.

Grâce à l'application de ces mesures, le pourcentage d'annulation des engagements non réglés de l'exercice précédent a été ramené de 13 % (3,7 millions de dollars des États-Unis) en 2007/08 à 8 % (2 millions de dollars des États-Unis) en 2008/09.

Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Résolution 64/282)

*Décision/demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 11)

Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2011/12 est conforme au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/64/660)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Recommandation appliquée dans le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2011/12

Le Comité consultatif continue d'estimer que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, le Comité rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Voir par. 70 ci-dessus

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Recommandation appliquée dans le rapport sur l'exécution du budget de 2009/10

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à plusieurs reprises pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que, de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Le Comité consultatif trouve intéressante la proposition visant à renforcer et à officialiser la coordination régionale des services de l'information et des communications à la FINUL, à la FNUOD, à l'UNFICYP et à l'ONUST et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état d'avancement de ce projet dans son prochain rapport d'ensemble (par. 66).

Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de poursuivre les efforts importants faits dans le domaine du déminage, et l'engage à rechercher les moyens de faciliter la diffusion d'informations pertinentes auprès du public (par. 71).

Par sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a approuvé le recours à des emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), conjugué à la création de postes destinés à doter d'effectifs les équipes chargées de la déontologie et de la discipline, au Siège comme sur le terrain. Dans des résolutions ultérieures, l'Assemblée a réaffirmé la base de recrutement des équipes chargées de la déontologie et de la discipline sur le terrain (voir résolutions 62/232 et 62/233).

Dans son rapport correspondant (A/62/781), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a estimé que les activités relatives à la fonction déontologie et discipline dans les opérations de maintien de la paix continuaient d'évoluer, et qu'il était prudent de conserver du personnel temporaire dans les groupes ou équipes Déontologie et discipline. Aussi, le Comité a-t-il recommandé de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général tendant à convertir en postes permanents tous les emplois de temporaire des équipes Déontologie et discipline financés au moyen des fonds alloués au personnel temporaire (autre que pour les réunions), ni de modifier la désignation des équipes Déontologie et discipline sur le terrain. Conformément au rapport, le Comité examinera les demandes de dotation en effectifs lorsqu'il sera saisi des projets de budget du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des missions.

On trouvera un résumé des mesures prises dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/65/715).

La FINUL a mis en ligne sur son site Web des informations sur le déminage.

Financement de la FINUL

(A/64/660/Add.14)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle (par. 3).

Le Comité consultatif espère que les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité en instance seront réglées sans tarder et que les cinq projets de mémorandum d'accord seront rapidement finalisés (par. 13).

Le Comité consultatif est favorable à la proposition de renforcer et de rendre officielle la coordination régionale des services liés aux technologies de l'information et des communications. Il prie le Secrétaire général de faire le point de la situation sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de régionalisation de la gestion de ces technologies, y compris les économies qui auront été effectivement réalisées, quand il présentera le projet de budget pour l'exercice 2011/12 (par. 23).

Le Comité consultatif apporte son soutien à la création du Groupe de surveillance et de contrôle et est convaincu que les recommandations des organes seront ainsi examinées plus rapidement. Il demande une mise à jour sur les travaux de la nouvelle entité dans le contexte du projet de budget pour 2011/12 (par. 38).

Le Comité consultatif demande qu'un point soit fait sur les procédures, les taux et les modalités de remboursement des navires du Groupe d'intervention navale dans le cadre du projet de budget 2011/12 (par. 48).

La FINUL a appliqué toutes les recommandations des organes de contrôle.

Toutes les demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité qui étaient en cours durant l'exercice 2009/10 ont été traitées et liquidées. Au 31 janvier 2011, sur les 5 projets de mémorandum d'accord, 2 avaient été achevés et signés, 1 était en attente de signature par la Mission permanente et les 2 autres avaient été adressés aux missions permanentes concernées pour examen et approbation.

On trouvera un résumé des mesures prises dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix » (A/65/715).

Les premières mesures ont consisté à dresser un inventaire des risques applicable à la FINUL, qui est actuellement complété par un plan de maîtrise des risques. Celui-ci sera activement géré par le Groupe de surveillance et de contrôle. Un système d'établissement de rapports utilisant des indicateurs clefs de résultat a été mis en place dans deux domaines opérationnels (gestion du personnel et gestion des achats) et sera appliqué dans un certain nombre d'autres domaines avant la fin de l'exercice. L'objectif est de dépasser la conception classique de l'application des recommandations, qui consiste principalement à donner suite aux constatations des auditeurs, et d'appliquer un système plus dynamique d'atténuation des risques consistant à porter une plus grande attention aux secteurs présentant des risques et à suivre de près les indicateurs de résultat.

Les taux utilisés pour rembourser les pays qui fournissent des moyens navals aux groupes d'intervention navale et des services de soutien logistique autonome sont indiqués dans les lettres d'attribution dans le cas des navires et des hélicoptères,

S'agissant de la part du montant de la remise globale applicable à la FINUL, soit 527 508 euros, le Comité consultatif espère que cette affaire sera vite réglée et demande que le projet de budget pour l'exercice 2011/12 fasse le point de la situation (par. 53).

Le Comité consultatif prend note de l'observation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'imprécision des dispositions des contrats risque d'entraîner des pertes financières pour l'Organisation. Il recommande que la FINUL, agissant en étroite coopération avec la Division des achats, veuille au respect des dispositions des contrats pour obtenir les remises qui y sont prévues. Enfin, il prie le Secrétaire général d'en rendre compte dans son projet de budget pour l'exercice 2011/12 (par. 54).

Le Comité consultatif demande que le point soit fait dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 sur l'état d'avancement du plan d'action d'urgence (par. 55).

et dans les mémorandums d'accord dans le cas du soutien logistique autonome. Les procédures de vérification des unités du Groupe sont énoncées dans les directives pertinentes de la FINUL.

La FINUL a poursuivi ses efforts pour surmonter les difficultés que présentait la vérification du matériel appartenant aux contingents s'agissant des biens du Groupe d'intervention navale, utilisant des procédures internes qui garantissent le même degré de fiabilité. Les procédures en place sont fondées sur le mode de fonctionnement du Groupe et sur le principe selon lequel les bateaux ne peuvent être opérationnels que si la totalité de leur matériel et de leurs services figure dans les lettres d'attribution et les mémorandums d'accord, et que, de ce fait, l'inspection physique est inutile. Des instructions permanentes ont été mises au point pour faire en sorte que le tableau mensuel de suivi des activités du Groupe soit utilisé en tant que rapport d'usage opérationnel. Elles ont été validées par le Siège et leur application donne entière satisfaction au Département de l'appui aux missions et aux pays fournisseurs de moyens navals.

Après négociation entre la Division des achats et le fournisseur, la part de la remise globale accordée à la FINUL a été ramenée à 292 692,48 euros. Un premier avoir s'élevant à 146 346,24 euros a été reçu le 27 octobre 2010. Le fournisseur devrait régler le second avoir, correspondant au solde de 146 346,24 euros, avant la fin de janvier 2011.

La FINUL a examiné la question des remises avec la Division des achats. Les remises et surcoûts ne sont pas pris en compte dans le cahier des charges, qui décrit les prestations techniques attendues du fournisseur. Les remises et surcoûts s'inscrivant dans le cadre des dispositions financières du contrat, il revient à la Division des achats d'élaborer les conditions applicables en la matière. La FINUL a réservé des fonds devant lui permettre de participer aux négociations contractuelles dès qu'un contrat a été attribué, afin d'être à même d'appliquer toutes les clauses d'un contrat dans son ultime version ainsi que de ses annexes.

Le plan d'action d'urgence a été arrêté le 15 décembre 2009 et diffusé auprès de la mission. Il a été amendé et promulgué le 2 juin 2010.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/64/5 (Vol. II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Engagements non réglés

Le Comité réitère la recommandation qu'il a faite précédemment à l'Administration afin qu'elle veille à ce que toutes les missions respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 33).

Les engagements conservés à la fin de la période 2008/09 ont été suspendus conformément aux procédures établies. L'annulation ultérieure de ces engagements a résulté des fluctuations intermittentes du prix de l'énergie et du fait qu'un bâtiment préfabriqué qui devait être installé dans le complexe New Land, en raison du retard enregistré dans la construction de la route et d'autres ouvrages apparentés. Le montant total des engagements conservés à la fin de l'exercice 2009/10 était inférieur de 4,8 millions de dollars au montant correspondant à la fin de l'exercice 2008/09. Cette amélioration est la conséquence des contrôles réguliers effectués par la FINUL afin de ne conserver que des engagements valides dans les états financiers.

Chaque mois, la Direction de la FINUL publie un rapport comprenant un état détaillé des engagements non réglés et le communique aux agents certificateurs et aux unités à comptabilité autonome afin qu'ils puissent solder les engagements devenus caducs ou prendre d'autres mesures. Cette activité s'intensifiera vers la fin de la période considérée afin que seuls les engagements valides soient reportés sur la période suivante.

Gestion des marchés

Le Comité a examiné quatre dossiers de prorogation de contrat d'une valeur de 1,12 millions de dollars, et noté que deux contrats avaient été prorogés au-delà de leur date d'expiration. Le Comité recommande que la FINUL approuve toutes les prorogations de contrat avant la date d'expiration (par. 96 et 97).

Tous les fournisseurs avaient donné leur accord à la prorogation de leur contrat en dépit de l'absence de notification dans les 30 jours précédant l'expiration, y compris dans le cas des deux contrats signalés par le Comité. Le 3 novembre 2009, la direction de la FINUL a émis une directive adressée à tout le personnel du service des achats, l'engageant à proroger les contrats dans les délais impartis et à consigner toute information nécessaire dans les avenants correspondants.

Dommages-intérêts fixés contractuellement et assurances

Aux termes d'un contrat d'une valeur maximale de 37,77 millions d'euros relatif à la fourniture de rations, l'adjudicataire devait obtenir et maintenir en vigueur une assurance pour un montant minimum de 10 millions de dollars pour chaque incident donnant lieu à une demande de dédommagement. Cependant, au moment de l'audit, la FINUL n'avait pas présenté l'attestation d'assurance de l'adjudicataire.

La direction de la FINUL a donné suite à la recommandation et a publié l'instruction administrative 2009/14 datée du 15 août 2009, afin de faire en sorte que le fournisseur remplisse l'obligation qui lui est faite de fournir une attestation d'assurance et qu'un exemplaire de ladite attestation soit conservée par la mission.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la FINUL conserve les justificatifs voulus concernant la couverture d'assurance des adjudicataires prévue dans leurs contrats (par. 135 et 136).

Ratios des stocks et excédents

Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie), ou en disposer comme il conviendra (par. 180).

Remplacement de véhicules

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions procèdent à une analyse des coûts pour les véhicules qui ont un kilométrage élevé en vue d'apprécier l'opportunité de les remplacer en tenant compte de leurs circonstances particulières (par. 228).

Plans d'intervention d'urgence

La FINUL n'avait pas arrêté de plan d'intervention d'urgence pour son groupe des carburants comme l'exige le Manuel de gestion des carburants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que la FINUL mette au point dès que possible son plan

La FINUL a obtenu les exemplaires des attestations d'assurance demandés. Ceux-ci seront archivés dans les dossiers pertinents.

À l'heure actuelle, la FINUL conserve des biens en stock à des niveaux légèrement supérieurs à ceux que recommande le Département de l'appui aux missions, du fait des projets en cours et afin de remplir d'autres obligations. On notera que les objectifs fixés par le Département de l'appui en la matière sont indicatifs et ne sauraient être interprétés comme constituant des minima ou des niveaux contraignants.

Chaque mois, les chefs des unités à comptabilité autonome sont tenus de fournir des rapports d'analyse des ratios de stocks à la direction de la mission en justifiant, le cas échéant, les écarts par rapport aux niveaux prescrits.

Conformément au plan d'action de la FINUL, au 30 juin 2010, tous les biens considérés comme étant excédentaires avaient été déclarés, à l'exception de ceux destinés au projet New Land.

Les biens considérés comme étant excédentaires ont été déclarés dans le système Galileo de gestion des stocks afin d'être, le cas échéant, transférés à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin. Les biens qui n'auront pas été utilisés dans les 180 jours suivant leur déclaration comme biens excédentaires seront vendus.

Le stock vieillissant a été passé en revue et les véhicules ne remplissant pas les critères de sécurité ont été réformés. Toutefois, les véhicules en bon état, même s'ils ont dépassé leur durée normale de fonctionnement, resteront opérationnels tant qu'il sera rentable de les entretenir et que les critères de sécurité seront remplis.

Le Plan d'intervention d'urgence a été arrêté le 15 décembre 2009 et diffusé dans toute la mission. Il a été amendé et promulgué le 2 juin 2010.

d'intervention d'urgence et le tiennent à jour comme l'exige le Manuel de gestion des carburants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (par. 251 et 252).

Pourcentage de postes vacants et taux de rotation du personnel

À la FINUL, il y avait 189 postes vacants, dont 40 de personnel recruté sur le plan international et 149 de personnel recruté sur le plan national. Cent trente-six postes de personnel civil étaient vacants depuis plus de deux ans, dont un depuis 10 ans. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait encore une fois, d'agir rapidement pour pourvoir les postes vacants, afin que les missions soient en mesure de s'acquitter correctement de leur mandat (par. 321 et 324).

Comme suite au processus continu d'approbation des candidatures par l'organe central de contrôle pour le personnel des missions et à la mise à jour quotidienne du fichier des candidats dans le système Nucleus qui s'ensuit, ainsi qu'à la délégation de pouvoir accordé à la FINUL en matière de recrutement, les postes les plus importants (classe P-5 et au-dessus), à l'exception du poste du Coordonateur principal du Bureau de Tel-Aviv, ont été pourvus ou sont en cours de recrutement ou d'intégration. Les vacances de poste prévues sont étroitement suivies afin que les postes visés puissent être pourvus dans les meilleurs délais.

Au 20 janvier 2011, le taux de vacance des postes devant faire l'objet d'un recrutement international était de 15 %, mais 36 candidats étaient en voie de recrutement ou d'intégration. Une fois que ces 36 postes auront été pourvus, le taux de vacance de postes faisant l'objet d'un recrutement international sera ramené à 6 %.

Au cours de la période 2010/11, 95 postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national ont été supprimés au total. Au 20 janvier 2011, le taux de vacance de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national était de 11 %, mais devrait être ramené à 7 % une fois que les candidats en cours de recrutement auront été intégrés. Le taux de vacance de postes dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national était de 31 %, mais il devrait être ramené à 17 % lorsque les recrutements en cours seront terminés. La FINUL continue de s'employer à réduire encore les taux de vacance de postes.

Exécution des projets

Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il faut que l'Administration fasse en sorte que toutes les missions prennent les mesures nécessaires pour que les projets à effet rapide soient achevés dans les délais fixés (par. 363).

La FINUL continuera d'accorder toute l'attention voulue aux facteurs externes susceptibles de retarder les projets lors du processus de validation des nouvelles propositions. Néanmoins, de nombreux facteurs de retard, notamment les conditions météorologiques, ne peuvent faire l'objet de prévisions ou être éliminés. La FINUL continuera d'exercer un étroit suivi des agents d'exécution et de collaborer avec eux.

Demande/recommandation

Mesures prises

Évaluation des projets

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FINUL se conforme aux directives et procédures concernant les projets à effet rapide (par. 366).

Actuellement, la FINUL se conforme pleinement aux directives concernant les projets à effet rapide. En 2010, le Comité des commissaires aux comptes, après examen, a constaté avec satisfaction que la FINUL répondait aux critères annuels d'évaluation.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/64/326 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

En procédant à l'audit des opérations aériennes de la FINUL (AP2008/672/01), le Bureau des services de contrôle interne a noté qu'en raison d'une mauvaise planification, le nombre d'heures de vol effectif s'écartait sensiblement du nombre d'heures prévu. Il a notamment constaté que le nombre effectif était beaucoup plus important dans le cas du transport de passagers, notamment de personnalités, et plus faible dans le cas des vols liés aux opérations, ce qui pouvait être le signe de carences dans leur exécution. La mission a déclaré qu'il ne lui était pas possible d'estimer 12 mois à l'avance, au moment de l'établissement du budget, le nombre d'heures de patrouille qui serait effectivement nécessaire. Toutefois, elle a accepté de procéder aux analyses préconisées par le Bureau pour s'assurer de la bonne exécution des activités prévues dans son mandat. Le Département de l'appui aux missions a précisé de son côté que l'écart n'était pas imputable à une mauvaise planification, mais à l'évolution particulièrement rapide de la situation pendant la période couverte par l'audit. L'insécurité ne cessant de s'aggraver au Liban, il avait fallu organiser des navettes aériennes pour le transport de passagers, ce qui expliquait l'augmentation notable du nombre d'heures de vol par rapport aux prévisions. Quant au transport de personnalités, il s'agissait surtout de vols organisés pour le déplacement de délégations officielles, y compris les officiers qui venaient se rendre compte de la situation sur le terrain avant de prendre la relève du commandant et de son état-major. Quelques vols entrant dans cette catégorie avaient servi à amener sur place des fonctionnaires du Siège de l'ONU chargés d'examiner la gestion (par. 66).

La FINUL a modifié le classement des heures de vol afin de refléter fidèlement l'utilisation de ses moyens aériens. Par exemple, l'appui apporté aux délégations des pays fournisseurs de contingents au cours d'activités de reconnaissance nécessitant de fréquentes rotations aurait été précédemment considéré comme appartenant à la catégorie du transport de passagers ou du transport de personnalités alors qu'il devrait entrer dans la catégorie des vols opérationnels. Les aéronefs ont été utilisés de façon optimale, et rien ne démontre que des tâches opérationnelles aient eu à subir les conséquences de l'emploi d'un appareil pour d'autres activités.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

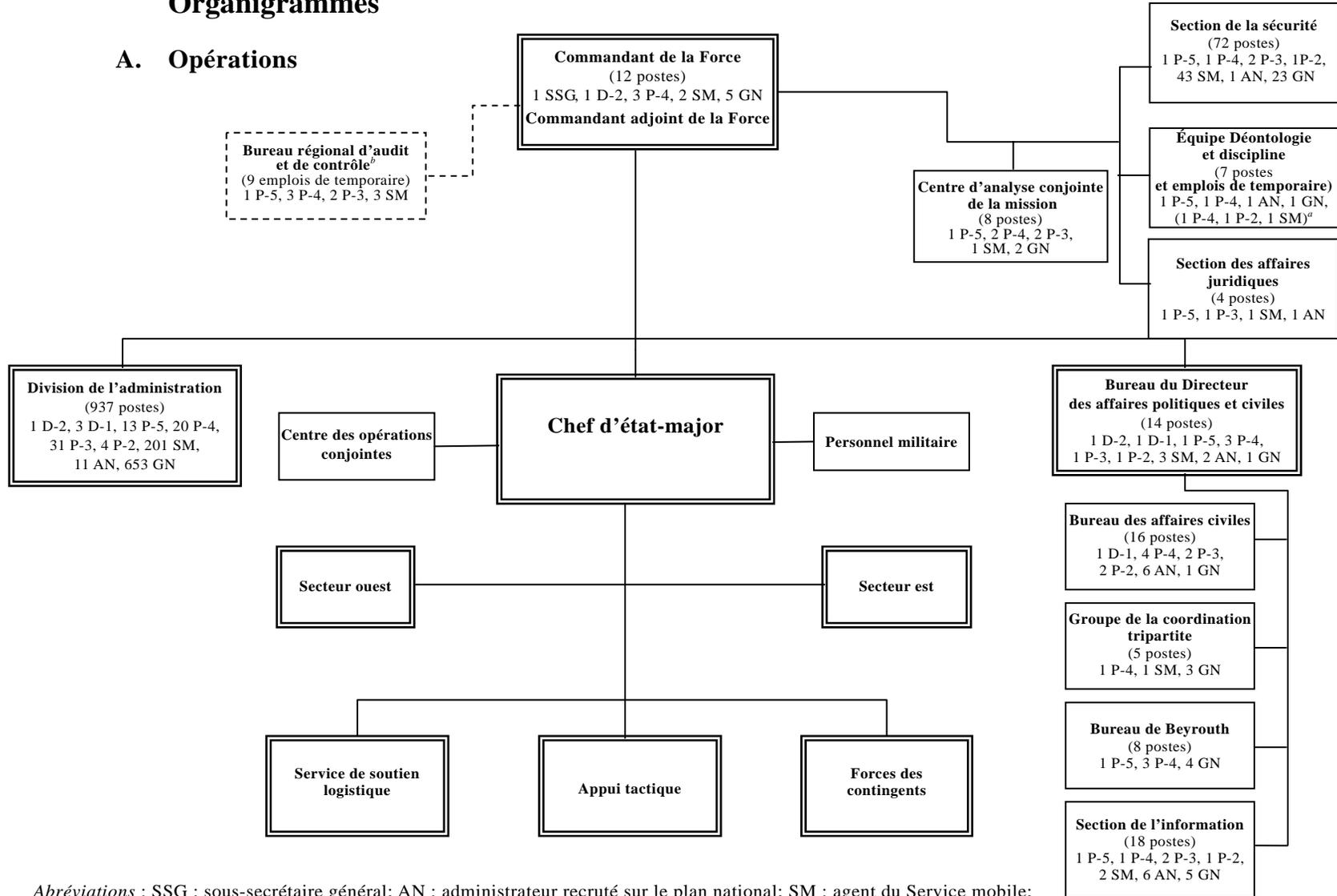
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

A. Opérations

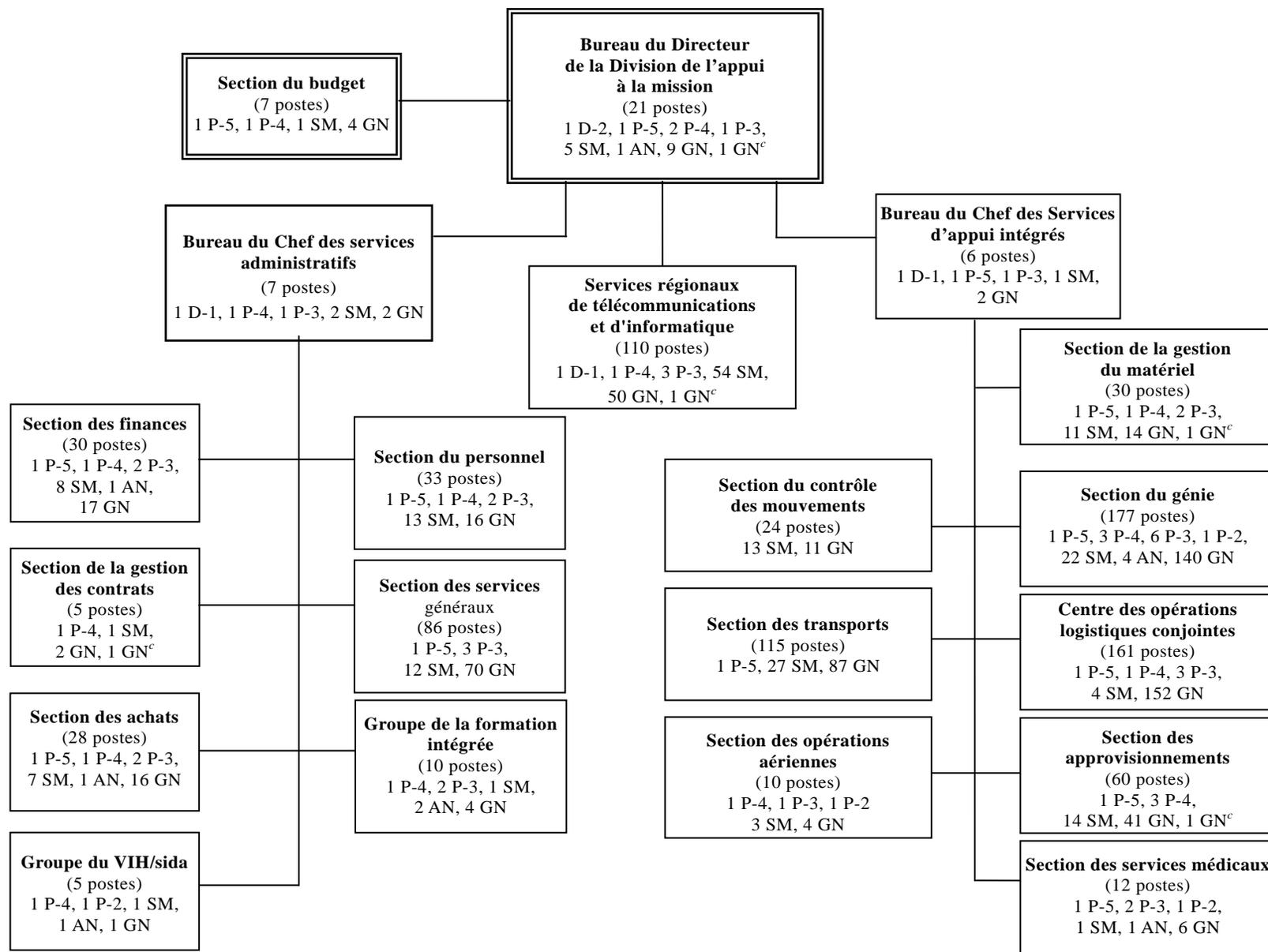


Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Emplois financés à l'aide du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

B. Division de l'appui à la mission



^a Postes transformés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.



Department of Field Support
Cartographic Section

Map No. 4144 Rev. 26E UNITED NATIONS
February 2011